

## QUELLES LEÇONS D'HUMANITÉ DANS UN MONDE MEURTRI ?

-SUITES SANS FIN-

1- A quelques un·e·s, nous avons lancé, en **mai** dernier, un **appel** pour alerter sur « *les leçons d'humanité* » qu'il faudrait tirer de la crise sanitaire. <https://framaforms.org/covid-19-quelle-lecon-dhumanite-dans-un-monde-meurtri-1589811278>

2- Nous avons estimé qu'après « *un tel déraillement du monde, il serait inconséquent de redonner toutes les clés de l'avenir à l'édifice économique. S'il doit y avoir un enseignement à tirer de la crise du Covid 19, c'est bien que le temps d'une humanité qui se veut durable ne peut pas être, de nouveau, étouffé par le temps de la rentabilité immédiate* ».

3- Nous constatons, malheureusement, que les mesures prises au niveau européen se concentrent sur un plan de relance **réduit à l'économique**, dans l'**oubli complet des initiatives de solidarité** qui ont permis de sauver l'humanité durant la crise.

4- Il nous faut **résister** à cette tendance. Les projets d'avenir ne peuvent pas s'évaluer à leur seule rentabilité concurrentielle. L'humanité durable demande plus d'attention aux **relations d'humain à humain**. La relance appelle, d'abord, à vérifier, ensemble, si les projets sont bénéfiques pour l'humanité : nous devons, démocratiquement, élaborer des « *tests d'humanité* ».

5- Dans l'appel, nous affirmions : « *Il sera, donc, nécessaire d'organiser des "tests d'humanité" c'est-à-dire des contre-feux aux tests technocratiques. Chaque projet devra dire comment il entend prendre en compte les valeurs d'humanité, en commençant par accepter que toute personne concernée apporte sa contribution à la discussion, ouverte, publique, documentée. L'insouciance manifeste des marchés libres font de ces « tests d'humanité" des nécessités démocratiques. Ils seront la boussole des humains, libres et dignes, pour résister à toute déshumanisation du monde, pour responsabiliser tous les acteurs, pour mieux anticiper les risques à venir.* »

6- L'enjeu politique est bien de cheminer vers une humanité durable sur une planète durable.

7- Pour préciser ce que recouvre l'idée de « tests d'humanité », nous présentons, ici, sous deux formes différentes, les premiers éléments qui s'enrichiront des contributions des personnes (seules ou en commun) qui le souhaiteront.

8- La première forme regroupe quatre **illustrations** de situations vécues qui sont interprétées avec l'œil des tests d'humanité.

\*La première illustration concerne la situation d'un **metteur en scène** de théâtre en période de confinement. L'approche par les tests d'humanité montre que les politiques publiques auraient dû être différentes de celles que l'on a pu observer durant cette période.

\*De même, pour la seconde illustration qui s'appuie sur le témoignage d'une personne **-actrice de théâtre**. Elle fait voir l'oubli des relations d'humanité derrière les solutions économiques mises en place. Le test d'humanité est, ici, néfaste même si la réalité est bénéfique économiquement.

\*La troisième illustration va plus loin car elle porte sur une **structure qui est déjà attachée** à prendre sérieusement **en charge les droits humains fondamentaux**. L'approche par les tests d'humanité est positive mais révèle la nécessité de tests plus affinés pour mieux favoriser les relations d'humain à humain.

\*La quatrième illustration concerne une **entreprise** de formation au digital. Entreprise rentable, dans laquelle on repère, pourtant, qu'elle **passé aisément les tests d'humanité**, même s'il lui reste encore une marge de

progression au regard des exigences de respect des droits humains fondamentaux.

9- Ces illustrations sont, souhaitons-le, suffisantes pour introduire une **réflexion plus générale** sur les exigences qui devraient accompagner une société « plus humaine » comme il est dit souvent.

Dans ce texte : « ***Une humanité durable sur une planète durable : quels tests d'humanité ?*** » sont détaillées les cinq étapes des test d'humanité, les cinq tamis à franchir, pas à pas, pour prendre au sérieux l'enjeu du vouloir vivre ensemble sur une planète si souvent meurtrie.

10- En rappel, l'annexe 1 redonne le texte de notre appel qui a recueilli 333 signatures.

11- L'ensemble est soumis à la réflexion des lecteurs pour que les récits du monde à venir soient ouverts à une humanité durable, qui ne limite pas ses espoirs à l'économie de concurrence dont les failles d'humanité ont été exacerbées avec la crise sanitaire.

I. Quatre illustrations pour aborder les tests d'humanité

II. Cadre général pour les tests d'humanité.

## QUELLES LEÇONS D'HUMANITÉ DANS UN MONDE MEURTRI ?

-SUITES SANS FIN-

### *ILLUSTRATION 1 : THIERRY EST METTEUR EN SCÈNE.*

- 1- A la veille du confinement, Thierry préparait une nouvelle création financée par la Drac et la Région, avec cinq comédiens.
- 2- Tout à coup, les obligations sanitaires ont fait disparaître l'activité de répétition. C'est une perte, du moins si l'on adopte le regard habituel du « secteur culturel » devenu secteur économique comme les autres : la création n'aura pas lieu et, avec elle, les recettes de la vente du spectacle.
- 3- De plus, Thierry devait recevoir des subventions pour sa création, c'est-à-dire pour le produit qu'il devait fabriquer et vendre à des clients, appelés « public ». Normalement, faute d'exécution effective du projet, les subventions ne pourront pas être versées : « service non fait » dira la Trésorerie générale.
- 4- Heureusement, la mobilisation sociale a permis de limiter la casse et des mesures ont été prises. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper : les aides publiques obtenues relèvent de l'exception. Elles n'ont été justifiées que pour des raisons « sociales », comme autant d'aides à la survie de personnes sans ressources. Elles n'entrent pas dans la vie normale du « secteur culturel » et nul ne peut croire qu'elles seront renouvelées indéfiniment. Dans cette approche de la situation, l'enjeu d'humanité n'a même pas été évoqué ; le premier test d'humanité n'a pas été franchi. Le futur du comédien est sombre !

### UNE HISTOIRE FAUSSE

- 5- En revanche, si les responsables publics et les acteurs eux-mêmes avaient adopté l'approche des tests d'humanité, cette histoire vraie aurait dû être fausse ! Si la référence aux droits humains fondamentaux, notamment aux droits culturels des personnes, avait été mobilisée, comme le veut la loi républicaine, le récit aurait été différent. Racontons là comme elle aurait dû l'être si l'approche de la culture cessait d'être limitée à la vie économique d'un secteur d'activités dites culturelles.
- 6- Avant le confinement, Thierry disposait de conditions matérielles et intellectuelles suffisantes pour exercer sa liberté d'expression artistique. Le milieu dans lequel il se situe lui avait reconnu ce droit humain fondamental. Pour l'État de droit, cette liberté artistique a une valeur universelle incluse dans trois lois sur les droits culturels et consignée explicitement dans le corpus des droits humains fondamentaux (à l'article 19 du PIDCP) qui engagent la France.
- 7- Dans la grille que nous proposons dans le texte général ci-après : « *Une humanité durable sur une planète durable : quels tests d'humanité ?* », la discussion sur la situation de Thierry aurait commencé à l'étape trois des tests d'humanité. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'argumentation aurait été la suivante.

### UNE LIBERTÉ ARTISTIQUE TOUJOURS ACTIVE

- 8- Certes, l'une des conditions matérielles de la liberté artistique de Thierry a disparu : il n'a pas pu retrouver les comédiens sur un plateau de répétition. La relation de qualité qu'il avait avec eux s'est interrompue. C'est une perte de ressource importante pour la liberté de Thierry.
- 9- Toutefois, son droit à liberté artistique, lui, n'a pas, pour autant, été supprimé ! Thierry ne l'a pas perdu. D'ailleurs, son témoignage est éloquent : durant le confinement, il a, enfin, eu la capacité à dégager du temps pour d'autres ressources essentielles pour exercer son art. Il a relu des classiques qu'il n'arrêtait pas de mettre de côté dans le monde d'avant ; il a médité sur des textes critiques qu'il ne connaissait pas auparavant ; il a écrit, échangé des idées, fait évoluer son regard sur sa propre liberté artistique et celle des autres.
- 10- D'autres créateurs ont témoigné que « *cette pause sur la frénésie professionnelle habituelle a été salutaire. L'avantage de la période est qu'elle laisse plus de temps pour se parler. Tant mieux* ».
- 11- Dès lors, avec l'approche par les tests d'humanité, donc, par les droits culturels, on dira que la situation

concrète de confinement a permis à Thierry de « *disposer* » de **nouvelles ressources nécessaires à sa liberté artistique** ; on dira, aussi, qu'il a pu « accéder », de manière « *adaptée* » et « *acceptable* » à ces ressources nécessaires à son droit fondamental, selon les conditions explicitées dans le corpus des droits humains fondamentaux.<sup>1</sup>

## LA PRIORITÉ PUBLIQUE : PRÉSERVER LE DROIT À LA LIBERTÉ ARTISTIQUE

12- Admettons une seconde que le/la ministre de la Culture ait lu et compris la référence aux droits culturels : le changement éclaterait aux yeux de tous. En effet, le propos politique aurait été le suivant : « *Certes, votre droit à la liberté ne s'exprime plus de la même manière avec le virus ; toutefois, votre liberté demeure pleine et entière. Pour préserver ce droit fondamental, il est juste que nous mobilisions des ressources publiques pour que vous puissiez prendre le temps de concevoir des formes inédites qui permettront à votre liberté d'artiste de s'exprimer de nouveau, dans un autre contexte que celui que la crise sanitaire a rendu invivable.* »

13- Voilà le test d'humanité que Thierry aurait pu espérer pour concrétiser son droit à la liberté d'expression artistique : négocier la mise en place des moyens publics pour que Thierry, ses pairs, d'autres partenaires, puissent disposer des conditions concrètes pour **réfléchir à cet avenir incertain où les libertés artistiques devront s'exprimer différemment sans perdre leur sens et leur valeur d'humanité.**

14- Comme il est dit dans le texte général ci-après, cette réflexion collective aurait permis d'accéder à l'étape quatre des tests d'humanité, renforçant la position de Thierry dans le cheminement vers une humanité durable. Dans ce test, les discussions s'organisent autour des formes d'expression à inventer pour préserver le droit fondamental à **la liberté** effective d'expression artistique considérée comme une nécessité pour la reconnaissance de la **dignité de Thierry**, metteur en scène.

## DES RESSOURCES POUR RETROUVER DIGNITÉ ET LIBERTÉ

15- Avec les incertitudes du monde qui vient, la priorité des tests d'humanité tient, ainsi, à la nécessité collective de maintenir le sens et la valeur de la liberté artistique et de la dignité de Thierry, **sous des formes qui seront autres que celles que le monde-d'avant avait installé dans sa routine de l'économie du secteur.**

16- Comme la liberté du chercheur ne l'astreint pas à trouver des résultats vendables, grâce aux financements publics, le droit à la liberté d'expression sous une forme artistique doit aboutir à des « **formes** » de « création » qui ne sont **pas nécessairement réglées par leurs caractéristiques économiques.**

17- Le marché est, bien évidemment, une ressource qui peut être bénéfique pour favoriser le droit à la liberté artistique, nul ne le nie. En revanche, dans l'approche par les tests d'humanité, la quête de rentabilité se soumet aux valeurs universelles des droits humains fondamentaux. La responsabilité politique qui ne peut être tenue pour facultative dans notre État de droit se référant constitutionnellement aux droits humains fondamentaux, est de veiller, d'abord, à ce que Thierry dispose d'abord de son droit fondamental à la liberté et à la dignité.

18- Malheureusement, l'approche par le secteur culturel en est restée à la seule question pratique de l'arrêt des « **activités** de spectacles vivants » et à leurs conséquences économiques désastreuses. Une sorte **d'impasse** qui a **oublié la perte de sens** de l'intention artistique puisque le futur de ces activités est improbable avec des salles faisant difficilement cohabiter des personnes masquées et distantes ! On en est resté au premier stade des tests d'humanité où la décision publique a seulement promis une vague « société plus humaine » !

19- Conclusion : le **chemin de l'humanité durable est inconnu au « secteur » culturel, enfermé dans ses « activités » à vendre au public !**

-----  
<sup>1</sup> Les termes évoqués renvoient à l'Observation générale 21 sur « *Le droit de participer à la vie culturelle* » du Comité du suivi du Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. Accessible ici : [https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Comite\\_DESC\\_Observation\\_Generale\\_21\\_2009\\_FR.pdf](https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Comite_DESC_Observation_Generale_21_2009_FR.pdf)

## ILLUSTRATION 2 : MARIE, COMÉDIENNE SANS LA SCÈNE

1- Une seconde facette de l'histoire de Thierry se lit dans la situation de Marie, l'une des comédiennes de la création théâtrale interrompue par la contagiosité du virus. Marie, elle aussi, a perdu son **emploi**. Avec le regard du secteur culturel, **elle n'a plus d'activité**. Plus de travail, plus de droit à rémunération. Elle est au chômage comme toutes les autres personnes dont la production a été affectée par la circulation du virus.

### SOLUTIONS ÉCONOMIQUES SANS FUTUR

2- Toutefois, dans le cas particulier des comédiens, le temps non travaillé reste malgré tout rémunéré, dans le cadre d'une réglementation administrative et comptable minutieuse où chaque heure travaillée, dans un laps de temps passé, compte pour la rémunération de demain.

3- Cette possibilité offerte par le régime de l'intermittence est heureuse, mais l'ampleur du confinement change la donne : aucun spectacle n'a pu être vendu pendant plusieurs mois et Marie n'a pas pu remplir le compte-temps qui habituellement alimente son droit à des allocations compensatrices futures. L'approche par le secteur « culturel » a conduit les organisations professionnelles à revendiquer une clause de soutien économique : conserver les droits acquis durant un an pour que temps du virus ne vienne pas pénaliser les revenus actuels et futurs des comédiens. Une sorte d'aide spéciale à laquelle le gouvernement a répondu positivement.

On doit s'en féliciter pour la vie économique de Marie et des autres comédiens.

4- Malgré tout, on ne peut en rester là : il s'agit de mesures d'exception, qui ont répondu à un mélange de crainte politique et de compassion. Bien sûr, s'il ne s'agissait que d'un mauvais moment à passer, il n'y aurait guère à s'interroger. Les vendeurs de spectacles retrouveraient leur clientèle et pourraient, de nouveau, comme les autres activités productives de notre économie, embaucher des salariés.

5- Mais **rien n'annonce le retour proche** de la vie normale des spectacles vivants. Le virus, celui-là ou un autre, rendra difficile ou même impossible la présence de Marie sur une scène de théâtre. Réduit à l'approche uniquement économique du secteur du spectacle vivant, le futur de l'activité de comédienne de Marie s'annonce mal.

6- Bien que les professionnels du spectacle n'y aient pas songé, il devient **nécessaire d'interpréter la situation autrement**, Il paraît « raisonnable » de soumettre cette approche sectorielle à un « **test d'humanité** » puisque Marie, comme les autres comédiens, ont le droit au respect de leurs droits humains fondamentaux donc, évidemment, à leurs droits culturels, au titre de la législation en vigueur.

### UN AUTRE RÉCIT POUR RETROUVER LE SENS

7- Avec le test d'humanité, là encore, l'histoire se raconte autrement.

8- Marie a certes perdu des revenus ; elle a, aussi, vu disparaître sa **relation de qualité** aux autres comédiens, aux techniciens, au metteur en scène, à toutes les personnes liées à la scène ! Or, pour Marie, comme pour toutes ces personnes, le plateau était un espace de liberté, tout autant qu'un temps essentiel à leur dignité. C'est une **relation de reconnaissance** qui a été perdue et, avec elle, la capacité de Marie d'être et d'agir en autonomie. Marie se voit privée des relations nécessaires à l'expression de sa personnalité, c'est-à-dire, pour les droits culturels, à l'expression de son humanité aux autres. C'est une exigence d'une « société plus humaine », au quatrième stade des tests d'humanité, que nous avons précisée dans le texte générale « *Une humanité durable sur une planète durable : quels tests d'humanité ?* »

9- Certes, la lutte sociale lui a permis de conserver des revenus ; mais en quittant le plateau, Marie est devenue **invisible**. On a, d'ailleurs, pu observer des manifestations d'intermittents brandissant leur refus de devenir des « RSA ». Même si ce jugement manquait d'humanité pour les personnes sans activité rémunérée, il traduisait ouvertement la perte de **relations d'humain à humain**, porteuses de reconnaissance. Avec l'approche par les tests d'humanité, la disparition de la scène de théâtre est, pour Marie, la fin d'un récit de liberté et de dignité, de capacité de faire humanité avec d'autres personnes, libres et dignes.

10- Ainsi, au sens propre du terme, avec l'approche sectorielle du théâtre, Marie est devenue orpheline de son droit fondamental de « *prendre part à la vie culturelle*. ». Ce droit culturel élémentaire a été ignoré alors que

Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

le ministère comme les collectivités ont l'obligation législative de le respecter.

## ORGANISER LE RETOUR DE LA LIBERTÉ ET DE LA DIGNITÉ

11- Il s'agirait, maintenant de dégager des moyens publics pour permettre à Marie de retrouver le chemin de la visibilité, alors même que la situation sanitaire est angoissante : lui sera-t-il possible, un jour, d'exercer, de nouveau, son métier de comédienne ?

12- Évidemment, si le virus se faisait moins virulent, le pragmatisme du retour à la scène étoufferait vite les angoisses. Mais cette perspective n'est pas garantie : le futur des interactions des comédiens avec leur public est inconnu. Les relations de reconnaissance sont indéterminées et, avec elles, les possibilités pour Marie de retrouver le chemin des relations d'humain à humain.

13- Le test d'humanité consiste, alors, à affronter ces incertitudes en facilitant l'organisation de réflexions où les comédiens pourront exprimer ce qui fait sens et valeurs pour eux. Les activités habituelles étant exclues par les contraintes sanitaires, ils ont ce droit humain fondamental de concevoir d'autres formes de présence active qui **ne trahiront par leur liberté et leur dignité.**

14- Autrement dit, **l'argent du secteur culturel ne suffira pas à affronter le tigre de l'humanité meurtrie** par le virus : comment rester humain, titulaire de ses droits fondamentaux quand **vos libertés effective de faire ce qui fait votre vie disparaît** sans prévenir !

15- Dans le texte général ci-après, un tel test d'humanité emprunte la voie des « **forums des relations** ». <sup>2</sup>Il n'est pas le fait des administrations du secteur culturel, engoncées dans des calculs d'indicateurs aussi moroses les uns que les autres. Il ne se résout pas en circulaires fixant le nombre de masques au mètre carré ou le montant des recettes de vente à compenser, comme pour l'automobile ou le tourisme.

16- **Il s'agit, plutôt, d'ouvrir la discussion avec Marie** sur le sens et la valeur d'humanité de son métier ; il s'agit pour alimenter les échanges, de dégager des moyens publics supplémentaires pour lancer des idées, expérimenter des formes de présence inédites, hésiter sur les dispositifs, discuter, délibérer, rectifier pour dessiner un **avenir des possibles** pour Marie et les autres comédiens, de **redevenir visibles avec leur art.**

17- **Avec les tests d'humanité, la priorité est de reprendre le chemin de la liberté et la dignité, de retrouver** les interactions bénéfiques avec d'autres, que la crise sanitaire a supprimées d'un seul coup et pour longtemps. La responsabilité des politiques culturelles est totale - « quel qu'en soit le prix » a dit le Président - pour que les comédiens bénéficient d'accompagnement de qualité et, par tâtonnement dans le flou du monde, parviennent à affirmer de nouvelles formes d'expression de leur humanité.

## OUVRIR LE CHEMIN DES POSSIBLES

18- J'ai sous les yeux l'exemple du festival Chahuts à Bordeaux qui revendique ce chemin d'humanité pour résister à l'invisibilité brutale des artistes : « *Une fois passés la stupeur, le silence et le vide liés à la crise sanitaire, voici le moment de proposer une forme de retrouvailles, en présence "réelle", garantie sans écran ! MiniChahuts propose un ensemble de formes artistiques légères pour des toutes petites jauges de 8 à 18 personnes. Ces rassemblements à échelle humaine offrent un cadre privilégié pour sortir de la torpeur, se retrouver, palabrer, explorer, rire et philosopher.* »

19- Beaucoup d'autres associations ou agences culturelles ont fait les premiers pas en demandant à des acteurs leur réflexion sur le « monde d'après ». Malheureusement, les responsables culturels publics **n'ont pas lancé un grand mouvement de réflexion sur la diversité des formes de reconnaissance des comédiens, qui se substitueront au jeu sur scène, pour préserver leur droit de prendre part à la vie culturelle.**<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Voir page 29 point E.

<sup>3</sup>Pourtant, en s'appuyant sur les textes de références (dont l'Observation générale 21 du comité PIDESC ou la Déclaration de Fribourg), un cadre de discussion pouvait se mettre en place autour de questions de base :

Si la ressource de la scène devait ne plus être disponible sous ses configurations actuelles, quelles autres ressources devraient être **disponibles, accessibles aisément, de manière acceptable et adaptée, pour** respecter le droit des comédiens de prendre part à la vie culturelle en milieu réel devenu hostile à la relation Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

20- Que l'on ne dise pas que l'argent public manque : chacun a apprécié l'importance des prêts disponibles pour faire face à l'effondrement économique. Il s'agit ici d'éviter l'effondrement du droit de faire humanité ensemble. Il s'agit de respecter strictement la loi sur le respect des droits culturels des personnes. Il y a peu de raisons d'en laisser la main à la seule recherche de l'équilibre économique des spectacles, même si c'est devenu l'unique obsession des organisations professionnels du spectacle vivant.

21- C'est pourquoi **ces tests d'humanité doivent mobiliser des crédits publics** au-delà de la règle devenue obsolète de l'équilibre des budgets publics. Ces tests d'humanité devront conduire l'ensemble de ces réflexions et expérimentations à se confronter, s'apprécier, se discuter, se délibérer collectivement comme il est précisé dans le texte général ci-après à propos des **forums des relations**.

22- Rien d'exceptionnel, ici, puisqu'il s'agit de répondre aux obligations de respecter les droits humains fondamentaux pour élaborer un chemin vers une humanité durable sur une planète durable.

-----

---

théâtrale ?

### Illustration N° 3 : Les Oiseaux de passage Voyager en humanité

---

1- Les « Oiseaux de passage »<sup>4</sup> veulent répondre à la nécessité de « voyager autrement », grâce à une plateforme de réservations qui se veut très différente des plates-formes touristiques proposant « le meilleur lit au meilleur prix ».

#### PENSER ET AGIR POUR DES VOYAGES D'HUMAIN À HUMAIN

2- Les « Oiseaux de passage » ont, ainsi, à l'esprit de « *privilégier l'échange et la rencontre entre habitants, professionnels et voyageurs, d'humain à humain.* » Voilà franchi le premier test d'humanité : la finalité des « Oiseaux de passage » est de rendre effective la qualité des relations entre les humains à travers la manière de voyager. Une meilleure humanité est leur préoccupation majeure.

3- Un outil juridique adapté à cette ambition a été créée : les « Oiseaux de passage » sont organisés en SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif. Ce qui importe, alors, ce sont les humains sociétaires qui coopèrent, chacun avec sa voix et indépendamment de l'apport en capital. Ainsi, il s'agit de « *mettre en commun* », « *là où d'autres privilégient l'individualisme, la SCIC "Les oiseaux de passage" fait le choix de la communauté et de la coopération* ».

4- Sur cette base, la SCIC fait appel aux « *communautés* » ayant la même intention d'agir pour une société plus humaine. Voilà le second test d'humanité réussi : agir, pas seulement penser ! Chaque communauté propose des rencontres, avec des lieux nourris de récits et chacune espère en retour d'autres récits chaleureux des voyageurs. Agir en humain est enrichissement mutuel : la SCIC « *incite au partage pour retrouver le plaisir de l'échange et du voyage.* »

5- Sur la plate-forme, David B. propose de louer « *une maison d'artiste simple, chaleureuse et accueillante au cœur du Beaujolais.* » Il ajoute : « *Je propose des ateliers d'arts plastiques pour vous ou vos enfants ainsi que des balades sensibles pour découvrir notre territoire d'une manière ludique (sur réservation / tarifs sur demande). Tout proche vous avez bien sûr de très nombreuses balades à pieds, vélos et motos (je suis motard)...* »

6- Avec le même attrait pour l'aventure du sensible, le Parc naturel des Landes offre au voyageur « *une balade magique à Belhade* » où chacun est « *invité à découvrir les fontaines magiques, représentatives de notre petit patrimoine landais... Cette ville, d'ailleurs, Belhade, tiendrait son nom de la fée qui a habité son château, bien des siècles auparavant.* »

7- Même esprit pour les hébergeurs du collectif « Accueil paysan » : « *Nos adhérents connaissent leur région sur le bout des doigts, puisqu'ils y vivent. Vous pouvez donc leur demander tous les secrets et les conseils pour profiter à fond de vos vacances !* »

8- Les actions retenues par les Oiseaux de passage privilégient **l'hospitalité**, avec des réservations de voyages et des *guides alternatifs qui encouragent "un slow tourisme responsable et solidaire"*. Cet esprit de « *partage* » rappelle que la SCIC est l'héritière de l'expérience unique de la coopérative « Hôtel du Nord »<sup>5</sup> à Marseille qui a fait ses preuves dans la relation d'hospitalité d'humain à humain, associant hébergement chez l'habitant et balades patrimoniales dans un Marseille inconnu des circuits patrimoniaux conventionnels.

#### UNE HUMANITÉ FAITE DE RELATIONS ENTRE... DES PERSONNES !

9- En somme, la SCIC marie l'idée et l'action de contribuer à une société plus humaine, à travers le voyage des uns chez les autres. Néanmoins on ne saurait en rester là ! Chacun sait, depuis longtemps, que penser et agir pour le bien de l'humanité est un chemin pavé de bonnes intentions qui ouvrent, parfois, les portes de l'enfer ! Cela n'a pas échappé aux Oiseaux de passage : au-delà de l'action – aussi hospitalière, généreuse,

<sup>4</sup> Voir le site des Oiseaux de passage : <https://lesoiseauxdepassage.coop/>

<sup>5</sup> Voir le site d'Hôtel du Nord : <https://www.hoteldunord.coop/>



bienveillante ou aimable soit-elle - il faut asseoir la relation d'humain à humain sur la garantie que chaque « voyageur », chaque « habitant », chaque « professionnel » sera d'abord considéré comme une « personne ». Chaque personne doit être reconnue comme un être d'humanité libre et d'égale dignité avec les autres. Chaque personne est à respecter avec ses droits humains fondamentaux. Sinon, à quoi bon parler de société plus humaine, si, dans l'action, on ne reconnaît pas l'universalité des droits de l'homme, pour toutes et tous, chacune et chacun ? Penser et agir ne suffisent pas. Un troisième test d'humanité s'impose : veiller à ce que les actions soient cohérentes avec les valeurs qui fondent l'idée même « d'humanité » définie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

## L'EXIGENCE DE VOYAGES RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX

10- La SCIC « Oiseaux de passage » revendique cette nouvelle étape. Elle le fait en affirmant son adhésion aux valeurs de la Convention de Faro et en participant au réseau européen qui regroupe des acteurs de cette convention. Pour mémoire, promue par le Conseil de l'Europe, « *la [Convention de Faro met en avant les aspects importants du patrimoine, dans son rapport aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle défend une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. La Convention nous encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent.](#)* »

11- Cette approche du patrimoine est cohérente avec l'ambition de la SCIC de valoriser les récits des personnes : exprimer son patrimoine à travers ses récits relève d'un droit humain fondamental, celui de « *participer à la vie culturelle.* »<sup>6</sup> Il est l'une des facettes essentielles des **droits culturels des personnes** énoncés affirmés par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ainsi, les Oiseaux de passage veillent à donner aux actes leur sens et leur valeur d'humanité au regard du cadre universel défini par les droits humains !

12- La relation de qualité de personne à personne, d'humain à humain, n'est pas un slogan, mais une exigence forte de respecter les droits fondamentaux de toutes celles et ceux qui sont concernés, directement ou indirectement, par une action d'hospitalité.

13- A ce titre, il est toujours curieux de considérer qu'un tourisme attentif à ces valeurs universelles pour le genre humain puisse être qualifié « de tourisme alternatif ». Ce serait plutôt le tourisme ordinaire qui devrait s'interroger sur sa fréquente marginalité par rapport aux exigences d'une planète plus humaine, c'est-à-dire plus respectueuse des droits humains pour toutes et tous.

## L'EMPRISE DES STANDARDS DE VENTE

14- On doit se féliciter de ces références éthiques. On les retrouve aussi dans d'autres organismes touristiques.<sup>7</sup> Toutefois, l'ordinaire du voyage se présente plutôt sous la forme de données objectives sur les produits à vendre, avec des techniques numériques propulsant l'acte d'achat.

15- La SCIC les Oiseaux de passage n'a pas échappé à cette dichotomie fréquente qui place les valeurs tout en haut, dans les nuages de la pensée, et le concret, ailleurs, sur « le terrain » du quotidien ! On le voit dès la première justification de la SCIC : « *Le développement de cette plate-forme coopérative de voyage répond à une demande forte des acteurs de terrain à disposer d'un outil permettant de lier leurs offres entre eux et de*

<sup>6</sup> Cette formulation est celle de l'article 27 de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme et à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Voir particulièrement [https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION\\_GENERALE\\_21-droits-culturels.pdf](https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION_GENERALE_21-droits-culturels.pdf)

<sup>7</sup> - Pour plus de détails, voir par exemple revue Espace Juin 2020 JM Lucas : *La longue route vers un tourisme porteur de valeurs d'humanité universelles*. Ces références éthiques semblent marquer leur opposition à un tourisme obsédé par le gain. Même l'Organisation Mondiale du Tourisme, dans sa propre charte, ne manque pas de revendiquer son attachement aux droits fondamentaux relatifs à la liberté d'aller et venir, ou au droit au repos pour tous, ainsi qu'à la réduction des inégalités économiques et sociales qui interdisent les déplacements, du moins à des fins touristiques, des personnes pauvres. Toutefois, la proclamation de ces droits va souvent de pair avec la revendication de pouvoir vendre librement ses produits touristiques ! L'OMT rappelle le droit fondamental « d'aller et venir » pour négocier l'ouverture de frontières aux touristes ; des organisations du tourisme social font appel au droit fondamental des travailleurs au repos pour justifier des soutiens publics à leurs activités...

*mettre en récit leur destination pour développer son attractivité* ». « Demande », « offre », « attractivité » sont des mots bien compréhensibles dont le sens appartient à la logique du gain ! On voit encore mieux ce glissement silencieux dans la construction même de la plate-forme numérique : comme une évidence, chaque « offreur » décrit, avec précision, l'hébergement qu'il propose.

16- Ainsi David B précise : « *Ce sont 80m2 pour vous tout seul avec un lit double* ». Le reste à l'avenant : « *le logement fait 80 m<sup>2</sup> sur 2 étages, 2 chambres. La petite chambre contient un canapé-lit double de bonne qualité ; la grande chambre contient 2 lits superposés plus 2 lits simples joignables.* » On sait même qu'il y a une caravane de 2 places dans le jardin... plus d'autres précisions tels l'acceptation des animaux sages et la mise à disposition de draps, de vélos, de quelques jouets, d'une machine à laver ainsi que de matelas à poser au sol...

La liste est longue de ces attributs « concrets » sur lesquels s'engage David B. Il précise même qu'il n'y a « *aucun frais de ménage mais logement à rendre propre* ».

Tout aussi évident, ce concret-là exige que le prix du séjour soit donné dès le premier regard sur le site de la plate-forme : 40 euros à 55 euros.

17- Arrêtons-nous un instant sur ces évidences qui paraissent si neutres par rapport aux intentions :

### LA DÉLICATE COHABITATION DES VALEURS D'HUMANITÉ AVEC LES VALEURS DE RENTABILITÉ

18- Certes, David B espère rencontrer des « *artistes, écrivains, gens du spectacle, musicien, troubadour, amoureux de la nature et voyageurs curieux* ». « *Soyez les bienvenus* », dit-il. Toutefois, toutes ces qualités espérées ne sont pas l'objet de la contractualisation avec les visiteurs ! Le contrat porte uniquement sur des **données objectives** et matérielles. Entre la personne qui héberge et la personne qui voyage, s'intercale un **produit précis** que l'on vend et que l'on achète.

19- La plate-forme est construite sur beaucoup de ces standards de la relation d'acheteurs à vendeurs, donc sur une relation où chacun cherche et trouve son intérêt personnel, comme le rappelle si bien Adam Smith, depuis longtemps.<sup>8</sup>

20- Ces standards d'information du futur voyageur sont, évidemment, utiles mais ils ne sont déterminants que dans une logique de gain. En revanche, si l'on place la relation d'humain à humain en priorité, on ne peut réduire les personnes à des costumes étriqués de producteurs et de consommateurs faisant un marché ensemble, Les données objectives standardisées sont en fait caricaturales pour la relation d'humanité qui ne saurait être que complexe et, heureusement, emplie de subjectivités souvent insaisissables. Si l'on en reste au catalogue de produits figurant sur la plate-forme, la relation n'est pas entre les humains : elle est d'un côté entre un vendeur et un objet et de l'autre entre un acheteur et le même objet.<sup>9</sup>

Il y a ici en germe, un risque permanent de « *réification* »<sup>10</sup> au sens où le contrat de location ne suppose aucunement la **reconnaissance de personnes singulières**, c'est-à-dire à la fois, de l'empathie entre les personnes, de l'estime pour les uns comme pour les autres et le respect des droits de chacun.<sup>11</sup>

<sup>8</sup> Rappel du célèbre énoncé d'Adam Smith « *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage.* ». (*La richesse des nations*)

<sup>9</sup> On pourrait ici considérer que, dans le meilleur des cas, la relation est une relation M-A-M comme l'écrivait Karl Marx dans « le Capital » : une relation Marchandise/Argent/Marchandise et non une relation directe d'humain à humain.

<sup>10</sup> La référence principale est ici Axel Honneth : « *La réification* ». NRF essais

<sup>11</sup> Il y a là une opposition affirmée avec la relation commerciale qui, via la monnaie, rapproche des humains entre eux. On sait bien que la monnaie est une forme de liberté, comme le rappelle Axel Honneth rappelant les positions de Hegel sur la question (voir « *Le droit de la liberté* » NRF). Mais il s'agit d'une liberté d'individu laquelle n'implique pas la reconnaissance des interlocuteurs. Adam Smith disait déjà que même si le vendeur manque de bienveillance, l'acheteur peut quand même acquérir le bien, s'il a l'argent pour répondre à l'intérêt du vendeur. En revanche, le père du libéralisme économique associait la bienveillance entre les personnes à une relation de mendicité : « *il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui.* » !

## LA RESPONSABILITÉ DE GÉRER LES ÉCARTS DE LIBERTÉ ET DE DIGNITÉ DES PERSONNES

21- Le test d'humanité est alors complexe à maîtriser : imposer que la relation d'humain à humain soit une relation de reconnaissance réciproque entre la personne qui veut voyager et la personne qui veut héberger est une lourde exigence ; le nombre de transactions risque d'être fort réduit si cette condition de reconnaissance préalable est posée comme une obligation. Ce serait probablement l'arrêt de mort de l'économie de la plate-forme et, au-delà, du tourisme solidaire.

22- A l'inverse, se contenter d'une transaction entre un service de location de m<sup>2</sup> contre de la monnaie tuerait la raison d'être de la plate-forme des Oiseaux de passage. Il n'y aurait plus vraiment de relations d'humain à humain si les enjeux de développement des libertés effectives des personnes et de reconnaissance de leur dignité disparaissaient derrière les données numériques de la vente d'un service du producteur au consommateur.

23- Entre ces deux écueils, la plate-forme « les oiseaux de passage » doit naviguer constamment. Il lui faudrait se doter d'un test d'humanité qui lui permettrait de mieux maîtriser la complexité de la relation d'humain à humain. Le dispositif adapté serait, sans doute, de **considérer les questionnements comme légitimes**. Si une personne estime que la relation avec d'autres personnes est en décalage avec sa liberté ou sa dignité, elle doit pouvoir exprimer cet écart. La plate-forme, puisqu'elle se veut être d'humain à humain, devrait se doter d'un **dispositif adapté pour gérer de tels écarts d'appréciations**. En quelque sorte, par sa définition même, la plate-forme détient la **responsabilité d'entendre, de documenter et de favoriser une réponse d'humanité à ces écarts**. La plate-forme devrait mettre en discussion une réponse qui puisse élargir, autant que possible, les libertés réelles de personnes, respectées dans leur dignité.

24- Par exemple, une personne avec sa famille peut ressentir une certaine indignité à expliquer au loueur sa situation de pauvreté pour avoir l'espoir qu'une baisse de prix permette à ses enfants d'avoir la liberté effective de partir en vacances. La plate-forme d'humain à humain devrait pouvoir être le lieu où cette personne pourrait, sans honte, se sentir libre d'en parler. Le dispositif aurait à apprécier l'écart entre la personne qui veut voyager et celle qui peut l'accueillir, en prenant comme critère d'évaluation les valeurs d'humanité de la charte éthique, au-delà des prix et des M<sup>2</sup>.

### UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES LIBERTÉS ET DES DIGNITÉS

25- Si je prends cet exemple, c'est parce qu'il est déjà présent en filigrane dans la proposition de la « Ferme de la Baraque » qui n'hésite pas à revendiquer cette gestion des écarts : *« Soucieux d'offrir des vacances à la portée du plus grand nombre, nous pouvons **adapter** nos tarifs si des personnes dans la difficulté nous en font la demande. N'hésitez pas à nous le demander. Par ailleurs nous acceptons aussi que les personnes qui ont apprécié leur séjour chez nous et qui ne sont pas particulièrement dans le besoin se montrent un petit peu plus généreux que ce qui est demandé, pour nous permettre d'améliorer constamment notre lieu ! »*

26- Avec le test d'humanité, on applaudira cette position de principe qui permet de discuter des contreparties d'un séjour, au-delà du prix d'un objet. Toutefois, on évitera à la personne « en difficultés » de devoir quémander. Question de dignité que le père Wresinski avait parfaitement dévoilé en créant ATD<sup>12</sup>. Du coup, pour passer ce test d'humanité, ce devrait être à la plate-forme de faire, discrètement, les négociations pour réduire les écarts. La plate-forme devrait être **l'accompagnateur** de ces interactions entre les personnes d'une manière telle qu'un accord se fasse, autant que possible, et que **les dignités soient préservées et les libertés effectives accrues**. Cheminer vers une humanité plus libre et plus digne ne saurait être enfermé dans des données numériques, des formulaires et des intelligences artificielles, en l'occurrence très artificielles.

27- Le coût économique de cette gestion pacifiée des écarts des libertés et des dignités pourrait être lourd pour la plate-forme, mais **l'enjeu d'humanité dépasse l'enjeu de gérer un marché**, en optimisant l'utilité

<sup>12</sup> Voir notamment l'intervention du père Wresinski sur le thème « Culture et grande pauvreté » : <https://www.joseph-wresinski.org/fr/culture-et-grande-pauvrete/>

marginale du consommateur, ou en minimisant les coûts du producteur ! **La gestion des écarts des libertés et dignités relève de l'enjeu collectif de faire un peu mieux « humanité ensemble »**, surtout lorsque les conditions de marché ne permettent pas de faire « business ensemble » : ce dispositif d'accompagnement des personnes relève donc de l'intérêt général et son financement d'une décision politique.

## ÉVALUER LE VOYAGE D'HUMAIN À HUMAIN AU-DELÀ DE LA NOTATION INDIVIDUELLE DU PRODUIT

28- Il reste une **dernière marche** à franchir pour accomplir sérieusement la relation d'humain à humain. Pour l'illustrer, partons des plates-formes du tourisme ordinaire : chaque consommateur est appelé (plusieurs fois) à noter son séjour. Chaque individu est évaluateur ; il est aussi contributeur, conscient ou non, de l'économie de plate-forme : il joue un rôle essentiel dans le système de rentabilisation des échanges. La tentation est grande de copier un tel modèle d'expression de la satisfaction des individus.

29- Il faut pourtant y résister ; en effet, la notation individuelle est loin d'être neutre par rapport à la quête de relations d'humain à humain. Pour le test d'humanité, ce qui importe, c'est la personne, bien avant le portefeuille du consommateur et la satisfaction de ses besoins !

30- Il faut, dès lors, concevoir un dispositif qui permette d'apprécier comment le voyage a été un moment d'interactions bénéfiques pour les êtres humains – pour la personne qui voyage, celle qui accueille, mais aussi toutes les autres personnes qui sont concernées par la relation. « Bénéfique » au sens des droits humains fondamentaux. Pour mériter ce qualificatif, la relation devra permettre à la personne d'avoir une maîtrise de plus en plus grande de ses droits humains fondamentaux. C'est donc d'abord en termes de respect de la personne dans sa dignité et de développement de ses libertés effectives de choix que s'appréciera la pertinence de ces interactions.

31- Par exemple, sera considéré comme une interaction « bénéfique », le changement de conduites alimentaires du voyageur qui a pris conscience des apports positifs pour l'humanité durable, du travail mené par les personnes engagées dans l'agriculture biologique. Sa liberté effective de choix de son alimentation s'est développée grâce à l'expérience de la relation. A l'inverse, ne sera pas « bénéfique » mais « néfaste » l'acte de photographier dans la rue une personne sans se demander si cette interaction pouvait mettre en indignité la personne photographiée. Le photographe s'est approprié, sans scrupule, la liberté d'une autre personne.

32- Plus largement, évaluer les relations de qualité d'humain à humain revient à se demander, ensemble, comment le voyage a pu **ouvrir des chemins émancipateurs aux libertés et dignités des personnes**.

Ce challenge est évidemment difficile à maîtriser dans sa globalité, mais quand on estime que la qualité de la relation humaine est la finalité du voyage, il est inévitable « *d'évaluer les évaluations* » à l'aune des valeurs des droits humains fondamentaux..., pas seulement au regard du plaisir du voyageur ou du gain pour l'hébergeur.

33- Le test d'humanité demande de ne pas quitter des yeux la charte éthique. Il faut l'activer à chaque moment de la relation ; elle doit rester le guide d'évaluation pour toutes les personnes et à tout moment (pas seulement à la fin du voyage !).

## UNE ÉVALUATION AVEC UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE PUBLIQUE

34- Cette approche des évaluations de la relation d'humanité n'est guère susceptible d'être mécanisée et confiée à des experts de l'évaluation. En effet, évaluer une relation d'humanité est sans fin ! Ce n'est pas là une faiblesse, c'est plutôt sa vertu si l'on espère encore dans une humanité durable !

35- On peut rappeler, en deux mots, la raison profonde : entre êtres d'humanité, il y a toujours à discuter puisque chaque personne est dépositaire de sa liberté et de sa dignité qui sont, par définition, différentes de celles des autres ; nul être d'humanité ne pouvant être le clone de l'autre ! Chacun son opinion sur le voyage, chacun sa mémoire son récit, son témoignage sur l'expérience de la relation d'humain à humain vécue ou  
Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

ressentie. Chacun de raconter aux autres ses péripéties de son voyage, avec sa liberté et sa dignité.

36- Comme on le précise dans le texte général ci-après : « *Une humanité durable sur une planète durable : quels tests d'humanité ?* », la porte s'ouvre, alors, sur le test ultime d'humanité : le forum des relations d'humain à humain.

37- La question politique est, alors, de déterminer comment toutes ces multitudes de différences de récits se métamorphoseront en « diversités » apportant chacune leur singularité à l'ensemble des autres personnes de notre humanité commune ?<sup>13</sup>

38- On devra, alors, affirmer que, toujours, « *il est possible de raconter plusieurs histoires sur les mêmes événements (quelque sens que l'on puisse donner alors à l'expression : mêmes événements). C'est ce qui arrive lorsqu'on s'efforce de tenir compte de l'histoire des autres.* »<sup>14</sup>

39- Certes, l'exercice est difficile et l'on sait bien que beaucoup - surtout dans l'économie sociale et solidaire - affirment détenir la vertu pour eux et pour tous les autres. Mais le test d'humanité n'autorise personne à penser que l'humanité doit être le prolongement de sa propre histoire, de son propre récit, de ses propres valeurs. Il y a toujours à prendre des « *histoires des autres* » et de leurs permanentes et nécessaires réinterprétations.

40- Par exemple, on connaît cette vertu morale revendiquée par certains organismes touristiques solidaires qui demande au voyageur de respecter les coutumes locales et d'éviter des réactions choquantes pour les autochtones. Mais si la culture locale consiste à emprisonner des personnes homosexuelles ou à punir des jeunes filles qui veulent interrompre leurs grossesses, le voyageur d'humain à humain peut-il rester indifférent et, revenu chez lui, faire comme si de rien n'était ? Se taire ou faire récit ? La seule universalité qu'il est possible de revendiquer est, certainement, que le voyageur d'humain à humain est une personne, comme toutes les autres. Une personne qui n'a pas, à elle seule, la bonne réponse.

41- Elle a, en revanche, à assumer la bonne question : elle doit **contribuer activement à la discussion** publique. Il lui revient de dire en quoi le voyage a été porteur de libertés et de dignités pour elle, et comment elle ressent les libertés et dignités des autres. Elle a devoir d'argumenter pour essayer de convaincre les autres de partager la même conception des valeurs d'humanité.

42- Heureusement, en démocratie, nul n'arrivera à convaincre tous les autres que son expérience personnelle de la liberté et de la dignité doit être la même pour tous les autres êtres d'humanité. L'évaluation du voyage d'humain à humain repose, alors, sur la vitalité de la discussion sur les différentes manières d'exprimer son humanité. Au mieux, ces discussions publiques ouvertes déboucheront sur des **accords, toujours partiels et temporaires**. Plus exactement, ce type d'accords relève de l'obligation d'y parvenir, c'est-à-dire de concilier ces multitudes de libertés et de dignités sous peine de voir l'humanité disparaître noyée dans l'exacerbation des différences.

43- Il s'impose, ainsi, à la plate-forme « les oiseaux de passage » d'associer le voyage d'humain à humain à **l'engagement de devenir** - autant que chacun le peut et là où il peut- un **acteur des discussions** sur les diverses manières de développer libertés et dignités des personnes, de « *vouloir vivre ensemble* ». L'exigence d'humain à humain demande que chaque personne impliquée dans le voyage d'humain à humain (pas uniquement le voyageur/consommateur) soit porteur de son récit, de son témoignage et devienne participant à la discussion publique sur les manières de « faire humanité ensemble »... autant que cela lui est possible !

44- La plate-forme devrait s'organiser en conséquence puisqu'elle fait de la relation d'humanité sa finalité. Elle revendiquerait, avec les contributions des personnes de son réseau, son **apport permanent à une société délibérante qui se reconnaît divisée**<sup>15</sup> et qui affirme la priorité à la vie démocratique sur

<sup>13</sup> On retrouve ici le fondement de la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle de 2001, trop souvent confondue avec la Convention commerciale de 2005 sur la « diversité des expressions culturelles ».

<sup>14</sup> Ici, la lecture de Paul Ricoeur : « *Quel ethos nouveau pour l'Europe ?* » est la bienvenue. Voir in *Imaginer l'Europe. Le marché intérieur européen, tâche culturelle et économique*. Sous la direction de P. Koslowski, Paris : Cerf, 1992. p.107-116

<sup>15</sup> On reconnaîtra ici le rappel que ne manque jamais de faire Luc Carton en suivant Paul Ricoeur. Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

l'optimisation des bénéfices des acteurs privés, notamment dans le secteur du tourisme.

45- Il est d'ailleurs observable que les personnes responsables de la plate-forme sont déjà fort engagées dans un nombre considérable d'espaces publics de discussion, de formation, de réflexion sur une meilleure humanité, notamment au sein du réseau des amis de Faro. Elles sont actives sur le chemin des forums des relations.

46- Il reste à intégrer comme test d'humanité, final, l'impérieuse nécessité que de telles présences dans l'espace public soient étendues au maximum de personnes qui ont vécu les interactions (bénéfiques ou non) grâce à la plate-forme.

47- Bien évidemment, il est difficile d'imaginer que ce test d'humanité puisse devenir opérationnel par le simple fait de vouloir l'organiser, en vrai. Comme les autres facettes de la relation d'humain à humain, il est trop décalé avec les urgences de l'économie de marché et sa logique concurrentielle. Il relève plutôt de l'enjeu politique démocratique si on le comprend comme nécessité de **développer les opportunités de discuter de ce qui fait sens et valeurs d'humanité** dans le quotidien des villes et des campagnes. C'est du côté d'une démocratie soucieuse de mettre en raison les convictions divergentes des personnes qu'il faut chercher l'avenir des tests d'humanité....

48- Ne serait-ce que pour ne pas laisser à d'autres le terrain du débat démocratique sur d'autres interprétations de ce qui a valeur pour une humanité durable... surtout quand la planète en perdition nous fait voir quotidiennement que les droits humains fondamentaux sont abandonnés par trop de forces politiques, économiques et sociales.

-----

## **ILLUSTRATION N° 4 : ALBAN B. ET LA WAB, ÉCONOMIE AVEC RELATIONS DE PERSONNE À PERSONNE**

1- Alban B. est président directeur général d'une **SCIC** dont l'objet est de **vendre des formations** et de conseiller des entreprises dans le domaine du **digital**. Son entreprise est florissante. On pourrait en rester là puisque pour beaucoup d'interlocuteurs, ce sont les valeurs de l'économie de marché qui font sens : croissance et profits, croissance et emplois, réinsertion des chômeurs dans l'emploi, attractivité économique du territoire. La Wab coche toutes les cases. Cette manière de décrire les activités d'Alban. B est conforme à la réalité. Conforme aussi aux habitudes d'emprunter les lunettes de l'économie ou celles du statut juridique pour parler des entreprises.

### **L'AMBITION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE**

2- Or, avec ces lunettes, on met de côté une réalité qui ne peut être négligée : l'apport de la SCIC à une société plus humaine. Pour cela, il faut emprunter d'autres lunettes et mettre d'abord en évidence les valeurs d'humanité des activités d'Alban. B.

3- On peut en prendre la mesure dès que l'on écoute les étapes de la vie professionnelle d'Alban. B ; il a fait des études supérieures, école de commerce et de Sciences Po. Il a commencé ses activités professionnelles en faisant des rapports pour un gouvernement étranger. Tout était parfait pour lui, à une nuance près : ses rapports, dont celui sur la lutte contre la corruption, étaient appréciés mais pas suivis d'actions significatives.

4- Alban B. a progressivement considéré qu'il souhaitait autre chose. Il a donc réfléchi à d'autres activités où il aurait été plus utile à la société : il s'est interrogé sur la place qu'il pourrait avoir dans une société plus attentive aux relations entre les humains. C'est la première étape de ce que l'on pourrait appeler un « test d'humanité » à savoir se poser la question de ce qui fait sens pour le genre humain.

5- Alban. B s'est entouré de conseils judicieux et sa réflexion l'a conduit à créer une école de formation au digital, dans un territoire fragile, sous une forme de coopérative qui se veut respectueuse des valeurs de solidarité. Il installe son école, la WAB, à Bergerac, sollicite divers financements publics et accueille des cohortes d'une trentaine d'étudiants dont les études sont gratuites. On peut, sans conteste, affirmer qu'Alban est passé de l'idée à l'action, tel une deuxième étape concrétisant les valeurs d'humanité qui l'animent.

### **UNE ENTREPRISE ATTENTIVE AUX PERSONNES**

6- Quand on prolonge le regard, on décrypte que l'action d'Alban. B et de l'équipe de la Wab est particulièrement attentive aux personnes et au respect de leurs droits fondamentaux.

7- Commençons par la structure elle-même : la WAB est une SCIC. C'est une société coopérative. C'est un bon signe qui montre que les personnes comptent ; elles coopèrent à la responsabilité collective de l'entreprise, chacune à même hauteur et non en fonction du poids de leur apport en capital ! La coopérative est aussi d'intérêt collectif, donc en quête de répondre à l'intérêt général, non aux intérêts particuliers des propriétaires.

8- La formation répond au même esprit : la WAB accueille des « personnes », pas seulement des « gens » en « réinsertion » ! Les entretiens avant inscription sont, en ce sens, personnalisés : chaque stagiaire est considéré avec son histoire propre. Ces moments sont humainement importants pour déterminer ensemble si la WAB peut assurer un bon accompagnement de la personne et, réciproquement, si la personne pourra disposer des ressources adaptées à ce qu'elle est et souhaite devenir.

9- Pour que cette relation d'humanité ne soit pas qu'un slogan, l'équipe de la WAB s'est employée à obtenir des fonds publics qui rendent gratuite la formation. Par ailleurs, aucun diplôme n'est exigé, ce qui élargit, encore, la palette des possibles pour les personnes en situation vulnérable. Le droit à la liberté de se former  
Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

est, ici, effectif. C'est un droit humain fondamental qui est mis en pratique, autant qu'il est possible pour les personnes qui entrent dans le parcours de formation négociée avec la WAB.

10- On pourrait, parfaitement, dire que ces parcours de formation sont faits pour déboucher sur un emploi. On préfère souligner, ici, leur apport aux valeurs d'humanité : en effet, ces accompagnements sont adaptés et acceptés par les personnes. Ils ont pour finalité d'apporter des ressources permettant à la personne d'élargir sa liberté, notamment dans ses choix professionnels ; lui permettant aussi d'être mieux reconnue par les autres en s'engageant dans une vie un peu plus autonome. En regardant ainsi la réalité, c'est un peu plus que de l'emploi qu'il s'agit ; c'est la capacité des personnes à accéder à plus de confiance en elles, de se sentir mieux respectées et plus estimées dans leur vie quotidienne ; l'accession à l'emploi n'étant que l'une des facettes de ce chemin d'humanité ouvert par la formation.

11- On pourrait, sans conteste, revendiquer que cette formation est une réponse pratique à l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) : « *droit au travail* », à « *une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.* » En ce sens, elle a une valeur d'intérêt général universel. Progresser dans la réalisation d'un droit humain fondamental, même de manière modeste et terre à terre, c'est passer avec succès un test d'humanité supplémentaire.

## UN RÉSEAU DE RELATIONS D'HUMAIN À HUMAIN

12- L'équipe de la WAB a prolongé cette approche de la formation par un **dispositif de soutien aux petites entreprises**. Là encore, la lecture économique est limpide au point de trop masquer l'enjeu d'humanité de cette initiative.

Dans un territoire « fragile », il faut aider les petites entreprises à se doter d'outils numériques. Mais les recrutements de personnels spécialisés sont coûteux et, de surcroît, il faut que les outils du monde digital soient bien adaptés aux activités précises des TPE.

Certes, mais on devrait mieux dire que la réponse la plus juste nécessite une attention très personnalisée. C'est l'idée de relations de qualité qui préside aux interventions de la WAB : en effet, la finalité des interventions de la WAB est l'accès à plus d'autonomie pour que ces petites entreprises, puissent « **apprendre à faire par elles-mêmes dans les meilleures conditions possibles.** » Là encore, il s'agit que, dans ces TPE, les personnes gagnent en liberté de s'en sortir toutes seules. L'intervention de la WAB est une réponse adéquate, au niveau du quotidien, qui répond au droit fondamental des personnes d'accéder au savoir et à l'éducation,<sup>16</sup> même si la WAB ne revendique pas explicitement sa contribution à la mise en œuvre de ce droit fondamental et se contente d'en parler comme d'un simple outillage économique.

13- Alban. B et son équipe évoquent, surtout, l'esprit de solidarité qui préside à leurs actions, notamment pour l'initiative de mettre au point un **regroupement d'entrepreneurs**. Le propos officiel est économiquement correct : il s'agit « *de réduire les coûts d'une personne recrutée en interne et de faciliter les charges administratives liées à une embauche ; de bénéficier de profils variés, tant des juniors, notamment en alternance, que des seniors, experts dans leur domaine. C'est aussi une solution pour les jeunes formés à l'école d'avoir des possibilités d'embauche.* »

14- Rien de faux dans cette description économique, mais, on pourrait tout aussi bien mettre en exergue la valeur d'humanité d'un tel dispositif de groupement d'entrepreneurs : c'est bien une manière concrète de jouer la carte de la solidarité, si l'on veut bien prendre ce terme dans le sens de « *relations entre des personnes libres et dignes pour mener à bien, ensemble, un projet commun* ».

On pourrait, donc, revendiquer qu'une telle approche solidaire participe, à son niveau, à faire de Bergerac un territoire d'humanité, où l'économie n'oublie jamais la reconnaissance des personnes.

<sup>16</sup> Voir par exemple l'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels : **Article 13**  
« 1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »



15- On le voit encore nettement dans un autre dispositif de la WAB : « *l'accélérateur d'entreprise gratuit (qui vous met au vert !)* ». L'idée est d'apporter chaque année un accompagnement à une jeune entreprise pour qu'elle s'implante durablement à Bergerac.

Concentrons-nous sur l'argument N°1 de l'accélérateur :

« *Une sélection basée sur l'humain : Contrairement à d'autres accélérateurs, nous ne sélectionnons pas les projets sur des business plans à rallonge, des fichiers Excel comprenant des centaines de lignes, ou le pitch d'un projet finalement peu défini. Nous préférons vous rencontrer, vous écouter et estimer la viabilité de votre idée à partir d'éléments concrets : vos premières ventes, vos premiers partenaires démarchés, votre avancée au niveau des formalités administratives engagées, etc. Parce que nous croyons en une chose simple, tout le monde peut avoir une idée, peu sont ceux capables de la mettre en œuvre !* »

16- Bien sûr, l'horizon est économique, ce qui est inévitable puisque c'est la raison du financement public de la WAB ! Pour autant, l'argument met d'abord en valeur la volonté d'établir des relations **basées sur « l'humain »**. Dans le texte, le terme est associé à l'écoute, la rencontre, la discussion avec la personne qui présente un projet. On voit bien que cette évocation est cohérente avec les autres activités de la WAB ; elle rajoute une pierre au chemin d'humanité balisé par Alban B. et toute son équipe.

## LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DES RELATIONS DE QUALITÉ

17- De l'aveu même de la WAB, cette approche de la relation de qualité avec les personnes est chronophage. C'est effectivement la contrepartie de l'exigence d'humanité : le temps où l'on renonce à autre chose pour garder vivante la relation de personnes à personnes. Bien souvent, ce temps-là n'est guère monnayable ! Pour pouvoir l'assumer, il est nécessaire d'obtenir des ressources publiques.

C'est bien un choix public que d'accorder – ou non – de l'importance à la relation d'humanité pour traduire en actes, le mieux possible, les droits humains fondamentaux.

18- D'ailleurs, la WAB a fait évoluer le dispositif vers un espace de coworking et des temps de conseils économiques aux porteurs de projets : « *le TAF café* »<sup>17</sup> qui propose des services gratuits permettant aux personnes d'accéder à l'autonomie, du moins à travers la réalisation de leur projet de création d'entreprise.

Il est manifeste que la logique économique domine ce nouveau dispositif.

Toutefois, la description des ressources gratuites apportées par « le TAF café » et ses partenaires continue de refléter la volonté de la WAB d'être attentif aux personnes, au-delà de la rentabilité des projets.

19- Cette volonté de se baser sur l'humain est déterminée mais elle **n'est pas totalement accomplie**. L'idée d'être plus humain n'a pas été pensée dans toutes ses implications. Prenons deux exemples du travail qu'il reste à accomplir en cohérence avec les enjeux d'humanité voulus par la WAB.

20- Pour les activités de formation, de conseils aux TPE et « d'accélérateur », de coworking, on note la grande attention portée aux personnes ; mais cette préoccupation est formulée en termes de compétences techniques qui nourrissent le projet économique. Elle n'est pas explicitée comme une nécessité de reconnaissance de la personne, dans sa culture propre. Cette nécessité est, pourtant, impérative puisque cet enjeu « culturel » est un droit humain fondamental, auquel nul ne peut déroger si l'on tient à « *baser son action sur l'humain* ».

21- Cette observation peut surprendre, mais à tort car, avec les droits humains fondamentaux, la culture d'une personne est sa manière à elle d'exprimer son humanité aux autres. Ici, « culture » signifie interagir avec d'autres personnes qui ont chacune leurs cultures propres ; faire « culture », c'est parvenir à s'entendre malgré des points de vue différents et mettre de l'eau dans son vin, pour faire humanité ensemble, autour d'un travail commun. On admettra que c'est une préoccupation permanente dans une entreprise que parvenir à concilier les écarts entre les cultures des personnes, pour faire entreprise ensemble

22- Les activités de la WAB semblent bien répondre à cette intention de mettre en valeur la personne, dans sa manière de faire culture en contribuant à la liberté et la dignité des autres. Certes, la SCIC ne revendique pas les droits de l'homme dans ses finalités mais une évolution paraît aisée à imaginer, surtout si l'on songe que

<sup>17</sup> Voir <https://www.letafcafe.fr/le-point-daccueil-des-createurs-et-repreneurs-dentreprise-en-bergeracois-est-au-taf-cafe-espace-de-coworking-de-la-wab/>

l'agglomération de Bergerac a récemment engagé un processus pour concrétiser cet enjeu d'interactions entre les cultures, sur le territoire.

23- Le deuxième exemple en découle : accepter la culture de l'autre n'est pas qu'une intention généreuse ; être humain, c'est pouvoir énoncer sa liberté et sa dignité, donc marquer sa singularité et assumer des écarts de points de vue avec les autres. Ainsi, l'ambition d'humanité appelle l'organisation d'un dispositif capable d'accepter les écarts de culture comme des réalités humaines inévitables !

24- Soucieuse de baser son action sur l'humain, la WAB devrait se doter d'un tel dispositif qui accueillerait sans rechigner les divergences de vues et les mettrait en discussion. Chacun doit pouvoir être entendu dans sa singularité, chacun peut exprimer ses bonnes raisons d'avoir des convictions différentes des autres.

Mais ce n'est pas la « causette devant la machine à café » : le droit de chacun dire sa culture, avec ses convictions n'est pertinent qu'assorti du devoir de **faire humanité ensemble** avec les autres. Nul ne peut prétendre avoir raison sur tout et sur tous les autres.

L'enjeu du dispositif de discussion est que chacun, dans son humanité, accepte de se ranger aux « bonnes » raisons des autres et vice versa !

25- En toute hypothèse, « *se baser sur l'humain* » revient, par définition, à ouvrir le chemin des discussions entre êtres humains libres et dignes se reconnaissant mutuellement comme des interlocuteurs. C'est la condition de relations de qualité, marche ultime pour faire humanité ensemble. S'installe, alors, une **dynamique permanente de gestion apaisée des écarts** entre les humains sur une planète qui a bien besoin d'une humanité capable d'anticiper, ensemble, les dangers qui l'attendent.

26- Il s'agit, alors, d'une autre étape pour que l'approche « basée sur l'humain » ne soit pas considérée comme un simple outil au service d'une finalité qui s'affirmerait plus essentielle parce que fondée sur la seule maximisation des revenus de la WAB, des entreprises ou des stagiaires !

27- Toutefois la WAB ne pourra pas faire plus, en matière de relations d'humanité si les pouvoirs publics ne reconnaissent pas l'enjeu d'intérêt général de cette approche en termes de droits humains fondamentaux. Les financeurs de la WAB auront à inverser la hiérarchie des valeurs publiques, en affirmant que la priorité, pour eux, est que ce territoire vulnérable soit un **territoire d'humanité**. Les moyens publics qu'ils accordent à la WAB seraient alors justifiés par la qualité des relations entre les personnes.

28- Disons-le tout net : dans un territoire vulnérable plus qu'ailleurs, la focalisation de l'intérêt général sur l'économie est risquée : elle nie l'importance de la qualité des relations entre les personnes en termes de respect réciproque, de reconnaissance des autres, de solidarité et de volonté de mieux vivre ensemble.

29- En tout cas, la WAB serait un bon exemple concret d'une politique publique qui prêterait attention aux personnes, à leurs relations de qualité entre elles, surtout quand on entend dire que dans ces territoires engoncés dans la ruralité, les personnes ont peu de contacts entre elles ou quand on lit que les abstentionnistes sont nombreux qui ne s'intéressent plus à la vie collective au point de ne plus voter pour exercer leur droit fondamental de désigner leurs représentants.

30- En somme, dans la cohérence de la loi PACTE du 22 mai 2019, sur la responsabilité sociétale des entreprises, les financeurs publics devraient soutenir la WAB sur le chemin d'une humanité émancipatrice. Notamment en lui permettant de franchir une marche supplémentaire à travers le respect de la norme ISO 26000 qui associe aux enjeux de développement durable, les exigences de respect des droits humains fondamentaux des personnes.<sup>18</sup>

31- Ce ne serait qu'une étape vers une société plus juste, soucieuse des êtres humains et des responsabilités qu'ils ont à prendre pour maîtriser l'avenir de la planète ; ce serait certainement un prolongement cohérent de l'approche promue par l'équipe de la WAB.

-----

<sup>18</sup> La norme ISO 26000, standard international définit le périmètre de la RSE autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.



## UNE HUMANITÉ DURABLE SUR UNE PLANÈTE DURABLE : QUELS TESTS D'HUMANITÉ ?

### LES CINQ TAMIS À FRANCHIR

#### **INTRODUCTION**

1- La crise sanitaire a rappelé les fragilités de nos sociétés. L'humanité tout entière a été touchée et l'on entend souvent qu'il faudrait construire des « *sociétés plus humaines* », « *faire preuve de plus d'humanité vis-à-vis des gens malheureux* »... ou des animaux mal traités. Le 29 juin dernier, le Président de la République a même nourri ses commentaires sur la Convention citoyenne pour le climat de nombreuses références à l'humanisme affirmant ainsi que « *nos concitoyens veulent retrouver une ville à l'échelle humaine où on vit mieux* ».

2- Ces références à l'humanité en actes sont heureuses mais vagues et ambiguës. Elles ignorent trop souvent les exigences d'une humanité durable associant paix et justice, telle que la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948** l'a définie. Relisons le préambule de ce texte commun à tous les démocrates : « *Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.*

*Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. »*

3- Sur cette base, l'humanité n'est pas un mot, ni un slogan, mais une **exigence** qu'il s'impose de cerner en se référant constamment aux valeurs universelles de la DUDH. Vouloir « *une société plus humaine* » est une ambition qui nécessite une vigilance collective de tous les instants pour assurer que la vie progresse vers :

\*le respect des valeurs de **liberté et d'égalité en dignité** et en droits, des êtres humains,

\*considérés comme des **personnes** douées de **conscience et de raison**,

\*qui interagissent en **pleine responsabilité** vis-à-vis des autres humains, comme des non humains,

\* pour espérer faire un peu mieux, ensemble, **humanité durable sur une planète durable**.

4- À chaque propos « humaniste », il faut interroger notre capacité personnelle et collective à rendre nos actes et nos récits de plus en plus compatibles avec le sens et les valeurs des droits humains fondamentaux des personnes. Une **humanité durable doit continuellement se tester** pour que notre unique planète ne se déshumanise pas !

Il nous faut accepter de **réaliser des tests d'humanité** !

#### **I - TROIS CATÉGORIES DE TESTS D'HUMANITÉ**

À grands traits, on distinguera, ici, trois voies d'accès aux tests d'humanité.

##### **A- MANIFESTATIONS ET FORCES EN ESPACES PUBLICS.**

5- Une première catégorie émerge quand les personnes organisent des manifestations et autres mobilisations publiques, revendicatives et plus ou moins virulentes. Elles expriment la nécessité d'engager une négociation

Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

effective sur un meilleur respect d'un ou de plusieurs droits humains fondamentaux, pour tel ou tel protagoniste.

6- On voit chaque jour, sur la planète, des mouvements actifs dans l'espace public qui parviennent à mobiliser pour s'opposer au racisme, aux violences faites aux femmes, ou agissements de la police... C'est, aussi, au nom des droits de l'homme que l'on manifeste pour les droits des personnes immigrées, le droit au logement, le droit à la liberté de culte ou le droit de choisir l'éducation de ses enfants, etc.

7- Ces manifestations et les jeux de force qui les accompagnent sont, au quotidien, **des « tests d'humanité »**. Ils émergent sur un mode de tensions au sein de la vie publique pour marquer la nécessité de prendre des mesures pour parvenir à **une société plus juste et pacifiée**.

8- La discussion viendra peut-être plus tard, mais sur le moment, l'exigence d'être respecté dans sa dignité et sa liberté joue un rôle moteur dans la motivation des affrontements. On pourrait, par exemple, revenir sous cet angle sur l'épisode des « Gilets jaunes ».<sup>19</sup>

9- En tout cas, la référence aux droits humains fondamentaux n'est pas, ici, abstraite, intellectuelle, théorique ou rhétorique, entend-on parfois ; elle est concrète, c'est-à-dire activement présente sous des formes explicites de luttes revendicatives contre les règles et pouvoirs en place. Ces tests d'humanité expriment leur **résistance à une société qui ne prend pas toutes ses responsabilités pour progresser** vers une humanité durable.

10- Dans ce concert de tensions, la notion même de responsabilité vis-à-vis de l'humanité durable s'est étendue aux « **non-humains** ». Le test d'humanité s'élargit, de plus en plus, aux manifestations publiques contre la dilapidation des ressources naturelles ou le mauvais traitement aux animaux.

11- Nul ne peut dire aujourd'hui que ces tests d'humanité sont des histoires de « bisounours », de « droitsdelhommistes » moralisateurs ou qu'ils sont sans portée politique.<sup>20</sup> Il n'est que de voir comment l'ampleur des manifestations pour le respect de la liberté et de la dignité des êtres humains fait la une de tous les médias des démocraties, comme on l'a vu pour le mouvement « Black live matters ».

12- Il reste que ces tests d'humanité passent par des moments de rupture où la famille humaine se fissure dans des luttes, des combats, des réactions ou des répressions. **L'humanité durable, juste et pacifiée, cède le pas à un monde de peurs et de pleurs, de forces et d'acrimonie**. On peut même estimer que le réalisme commande de l'accepter, du moins tant que les êtres humains ne peuvent pas faire mieux pour obtenir le respect des droits humains fondamentaux des autres.

## B- JUGES ET LOIS

13- La deuxième catégorie de tests d'humanité se repère lorsque des personnes considèrent que leurs droits humains fondamentaux sont bafoués et qu'il est impératif **qu'un juge leur donne raison au regard des lois** existantes. Alors, ces tests d'humanité s'organisent selon des procédures juridiques élaborées avec des règles de droit et des pratiques juridiques professionnelles, **très spécialisées**.

14- Ces tests d'humanité sont régulièrement présents dans la sphère juridique ; ils s'accompagnent parfois de mobilisations dans l'espace public et dans les médias.

15- Ils ont un impact très positif pour faire reconnaître la pertinence des droits humains fondamentaux, souvent minorés comme « droits secondaires », « droits créances », « faux droits ». Ils les font admettre comme « droits positifs » à **prendre au sérieux dans les différentes sphères de la vie sociale**.<sup>21</sup>

16- Ce monde du droit des juristes intègre, alors, les enjeux de « **dignité** » **des personnes**, de « **liberté effective** » plus que simple « liberté formelle »... et plus largement, les références aux **droits humains fondamentaux** (droit à un logement décent, droit à « des conditions équitables et satisfaisantes de travail », par exemple).

17- Cette humanité de la sphère juridique se présente comme un **horizon de tensions** qui opposent, dans la

<sup>19</sup> On trouvera l'essentiel des arguments dans Axel Honneth, dont « *La lutte pour la reconnaissance* ». Éditions Folio 2013 ; « *La société du mépris* », La Découverte, 2006, « *La réification* », Gallimard 2007, « *Le droit de la liberté* », Gallimard 2015

<sup>20</sup> Cette dévalorisation des droits de l'homme et des droits humains est fréquente en France. Voir les textes de Marcel Gauchet, par exemple, cité par Lacroix et Pranchère dans « *Le procès des droits de l'homme* », Editions du Seuil.

<sup>21</sup> Voir par exemple l'article bien documenté de Diane Roman : *La justiciabilité des droits sociaux ou les enjeux de l'édification d'un État de droit social*. <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=Diane+Roman:+La+justiciabilité+des+droits+sociaux+ou+les+enjeux+de+l'édification+d'un+État+de+droit+social>.

loi, **coupables et innocents**, bons et mauvais ! Des avocats plaident au nom des victimes, d'autres défendent les accusés. À la fin, il y a un **jugement, avec un vaincu**, coupable de ne pas avoir respecté des droits humains fondamentaux et un **vainqueur**, gagnant en valeur d'humanité.

18- Émerge, ainsi, le volet **néгатif de ces tests d'humanité** confiés au juge : leur risque inhérent est de produire une **séparation** entre ceux qui, pour le juge, pour la loi, pour l'état de droit, ont raison et ceux qui ont tort. La personne qui bénéficie du jugement peut se replier sur son bon droit ; *« elle est encouragée à se retirer derrière le mur protecteur du droit qui lui est reconnu. »* *« Elle n'a plus à perdre son temps à se demander si les raisons qu'elle tient pour bonnes peuvent être acceptées par ses partenaires en interactions. »*<sup>22</sup>

19- En ce sens, ces tests d'humanité du système juridique s'avèrent **problématiques** lorsque la décision de droit **sépare l'humanité en fractions définitivement opposées** ! Ils peuvent même devenir *« pathologiques »* si l'humanité en sort fracturée entre deux camps dont les uns restent enfermés dans leur bon droit, rejetant toute discussion avec ceux que le droit a condamnés. Axel Honneth évoque, ainsi, l'idée de **pathologie sociale** en présence *d'évolutions sociales qui conduisent à une détérioration notable des facultés rationnelles permettant de participer aux formes décisives de la coopération sociale* ». <sup>23</sup>

20- Cette idée de *« pathologie sociale »* est précieuse. Elle désigne la limite où il n'y a plus d'unité du « genre humain », mais uniquement des « entités »<sup>24</sup> séparées qui tiennent à le rester. Pour espérer retrouver l'humanité, il faudrait que les personnes reconnaissent la possibilité que les faits et gestes des autres reposent sur des raisons qu'elles peuvent agréer. Sans doute, après discussions, négociations, délibérations ensemble !

21- D'ailleurs, le système du droit est traversé régulièrement d'interrogations sur l'ordre qu'il institue. Il n'est pas aussi clos que la référence obligée à la loi égale pour tous le laisserait penser. Les **décalages d'interprétation de ce qui fait sens et valeur des droits humains fondamentaux sont permanents** dont l'universalité est continuellement interrogée.<sup>25</sup>

22- Les débats, pour ne pas dire les polémiques, sur le droit nécessaire à l'humanité durable ne quittent pas la scène. On le voit à propos du droit des animaux ou de la nature. Les délicates questions de séparation du sujet et de l'objet de droit finissent par troubler l'ordre de la loi.

23- On le voit, aussi, lorsque des **minorités** revendiquent une interprétation des droits humains fondamentaux qui n'est pas l'interprétation faite par la loi nationale. Ainsi, la Cour européenne des Droits de l'Homme devient le lieu où se **mettent en discussion raisonnée les conflits d'interprétation juridique** sur tel ou tel droit humain. Le **juge ne suffit pas à régler la mire d'une humanité durable** !

### C- POUR UNE AUTRE CATÉGORIE DE TESTS D'HUMANITÉ.

24- Dans les situations qui intéressent cette troisième catégorie, les **personnes ne signalent pas que les droits humains fondamentaux sont bafoués**. Elles n'envisagent pas d'organiser une large mobilisation, ni d'en appeler au juge pour faire valoir le respect des droits de l'homme. On pourrait dire que tout va bien puisque aucun cri, aucun texte, aucune image n'appellent au scandale, à la résistance, à la lutte contre la barbarie, la sauvagerie, l'inhumanité. Rien n'invite à brandir devant la Cour de Justice l'arsenal juridique des droits humains fondamentaux.

25- Pourtant, c'est dans ce quotidien du banal que cette troisième catégorie prend sa valeur d'humanité. En effet, ici, on se refuse à considérer que les droits humains fondamentaux sont à mobiliser, uniquement, dans les cas graves. **Leur prise en compte ne peut échapper aux relations ordinaires** avec les autres personnes, avec les groupes auxquels elles se réfèrent, avec les organisations auxquelles elles adhèrent.

26- **Alors que « tout va bien », cette troisième catégorie de tests d'humanité nous incite à vouloir faire mieux !** Ou, plutôt, à accorder le droit à chaque personne de demander aux autres et à elle-même, d'imaginer **faire encore un peu mieux pour prendre en compte les valeurs d'humanité** !

27- Les droits humains fondamentaux ne sont pas, seulement, des gardes aux frontières, protégeant les droits

<sup>22</sup> On trouvera ces références dans le chapitre 4 la liberté juridique de l'ouvrage d'Axel Honneth : *Le droit de la liberté*.

<sup>23</sup> Un exemple de test d'humanité virant à la pathologie : la récente loi roumaine interdisant l'enseignement et les études de genre !

<sup>24</sup> Le terme « entité » est mis ici pour toutes les situations où l'autre est situé en dehors d'une frontière revendiquée, de la fratrie à la famille, du club sportif au quartier, de la nation au peuple, de la classe sociale, de la religion... La liste est si longue qu'elle justifie une discipline scientifique à elle seule : la sociologie !

<sup>25</sup> On se réfère ici, notamment aux travaux de Madame Delmas-Marty dont, récemment, *« La boussole des possibles »* <https://books.openedition.org/cdf/8988#tocfrom1n1>

de l'Homme contre les attaques inacceptables de leurs ennemis. **Ils ont à vivre partout pour espérer cheminer vers une humanité durable sur une planète fragile.**

28- Tel est l'enjeu de cette troisième catégorie de « tests d'humanité » : questionner les relations entre les personnes pour cerner les possibles bénéfiques pour la famille humaine. Ici, la **planète durable tourne autant qu'elle peut, autour de la discussion et de la coopération sociale.**

## **II - PASSER AUX TAMIS DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX**

### **LES DISCUSSIONS ENTRE LES PERSONNES**

29- Cette troisième catégorie de test d'humanité démarre plutôt mal puisque les **êtres humains sont satisfaits et silencieux**. Nul ne prend la parole pour évoquer des progrès à faire dans la prise en compte des droits humains fondamentaux. Pas de parole, aucun récit, nulle interprétation... Discuter n'est pas pensable !

30- Procédons par étapes pour faire **émerger la parole** puis **l'engagement** des personnes vers une meilleure humanité. Chaque étape se présente avec une **interrogation** posée aux êtres d'humanité, comme une sorte de **tamis qu'il faut passer pour répondre un peu mieux aux exigences des droits humains fondamentaux et progresser vers une humanité durable.**

31- Le **premier** tamis accepte « **l'humanité** » **comme mot valise**.<sup>26</sup> C'est déjà beaucoup mais la discussion se contente du minimum ; le tamis laisse passer d'énormes incongruités. Un **deuxième** tamis plus fin s'impose : il ne faut pas seulement dire « le mot », l'action s'impose pour espérer une « vie plus humaine ». Progrès certes, toutefois, l'« agir » n'offre pas toutes les garanties d'une humanité réconciliée avec elle-même ! Un **troisième** tamis est nécessaire pour s'assurer que l'agir est bien conforme aux droits fondamentaux de tout être d'humanité. On verra, alors, que l'ambiguïté règne encore. L'humanité durable est plus exigeante : elle demande un **quatrième** tamis dont les mailles subtiles appellent l'émancipation des libertés et des dignités des personnes. La progression est significative, mais elle peut s'avérer plus apparente que réelle ; formelle en somme, si elle ne conduit pas au **tamis ultime** qui reste à traverser sans heurts : celui de la **relation d'humain à humain** comprenant reconnaissance et confrontation des expressions d'humanité. Ce **tamis est impératif** et l'on ne peut jamais arrêter de l'agiter, tant que l'on croit à l'avenir durable de l'humanité... sur la seule planète où elle peut espérer vivre !

32- Chaque tamis définit un **test d'humanité de plus en plus difficile à passer collectivement**. À chaque étape, c'est un **peu plus de démocratie**, de coopération sociale, qui s'implantent dans les relations d'humain à humain, non sans prendre conscience que le chemin tracé par les droits humains fondamentaux n'atteint son but ultime d'une humanité durable que dans **l'utopie de celles et ceux qui s'y engagent.**

### **A) UN ZESTE D'HUMANITÉ ?**

33- Ni manifs, ni juges à l'horizon, le premier tamis de ces tests d'humanité est très ouvert ; il propose une discussion à mailles larges pour engager des discussions les plus consensuelles possibles. Ce premier tamis se contente d'une question grossière pour faire un premier tri : elle pourrait, par exemple, se formuler ainsi :

***Qu'aimeriez-vous faire évoluer dans votre organisation ou votre vie qui la rendrait plus humaine ?***

34- La question est peu engageante et laisse la place à des réponses immédiates, sans doute très inspirées par **l'émotion**. Certainement que les échos médiatiques des malheurs du monde, des situations désespérantes vécues sur la planète ou dans le quartier, dessineront une large palette de **souhaits pour une meilleure humanité**. Ce premier tamis devrait donc être passé sans encombre !

<sup>26</sup> Pour indiquer la difficulté et les pièges de cette première étape, il faudrait ne jamais oublier que le mot « humanité » peut se marier avec le pire... à preuve cette citation d'Adolphe Hitler : « *Les guerres passent. Seules les œuvres de la culture ne passent pas. D'où mon amour de l'art. La musique, l'architecture ne sont-elles pas les forces qui montrent le chemin à l'humanité montante ? Quand j'entends du Wagner, il me semble percevoir le rythme du monde antérieur.* » Hitler cet inconnu, Editions Presses de la cité, 1969.

35- Pourtant, rien n'est moins sûr ! Entendre la question et énoncer une réponse ne sont pas des évidences.

### *LE TEMPS D'AUTRE CHOSE*

36- Il y a d'abord le **moment** où cette question si vague est posée. Si la personne a une urgence dentaire ou un enfant à soigner, le moment sera mal choisi : ce test d'humanité sera inadapté à la capacité d'attention de la personne.

37- On peut en dire autant des situations où la personne ne peut dégager du temps par rapport à sa **fonction sociale**. Certes, répondre n'engage à rien, mais le temps de la réponse interrompt la tâche qui occupe la personne. Elle en subira des conséquences ou en fera subir à d'autres personnes. L'enjeu d'humanité a beau être universel, il passe après bien d'autres préoccupations : ici et maintenant, « *je n'ai pas le temps* » revient à dire, je n'ai pas de bonnes raisons de m'embarrasser avec cet enjeu des valeurs d'humanité puisque, dans l'instant, les valeurs de ce que je fais me suffisent.

38- On le voit avec la crise sanitaire : ce n'est pas l'heure de retarder le retour des activités économiques rentables créatrices d'emplois. Dans cette veine d'une humanité remise à plus tard, le plan de relance du mois d'août 2020 en France, comme en Europe ; il ne s'est pas placé sous l'étendard des valeurs de solidarité qui avaient permis à l'humanité de faire front au virus pendant la crise sanitaire. Pas de question, pas de réponse au premier tamis.

39- On pourrait songer à adapter la question en proposant de décaler le test d'humanité ; « *à quel moment et où accepteriez-vous de répondre à la question : que souhaiteriez voir évoluer pour rendre la vie plus humaine ?* »

40- Tant mieux si davantage de personnes acceptent de se projeter, ainsi, dans une humanité future. Pour autant, il ne faut guère se faire d'illusion. La question n'est pas si anodine qu'elle y paraît. Il restera des personnes (et leurs organisations) qui refuseront le moindre aménagement de leurs activités pour répondre à la question. Elles ne voudront pas passer cette première marche des tests d'humanité.

### *UNE QUESTION SANS EFFET*

41- Ce refus pourra s'expliquer par l'emprise du monde économique, avec son exigence du profit immédiat, qui rend dérisoire la réflexion sur l'humanité des autres ! La question peut, aussi, paraître étrange à des personnes subissant des conditions de vie marginalisée et soumises à des urgences de survie manifestes. L'observation est ancienne : les « laissés-pour-compte » sont rarement les premiers à appeler à la résistance pour une société plus humaine, même pour eux. Du moins, jusqu'au jour où leur lutte pour la reconnaissance fait exploser le conformisme ambiant. C'est alors sous forme de tensions publiques que se manifeste le test d'humanité.

### *UNE QUESTION HOSTILE*

42- On peut, aussi, imaginer que le refus de répondre soit motivé par des raisons imprégnées de dogmes religieux ou politiques. La personne considère, alors, qu'elle doit défendre des valeurs qu'elle juge supérieures aux droits de l'homme. Pour certaines personnes, l'idée même de « famille humaine » ou « d'unité du genre humain » est **incompatible avec leur vision** d'un monde traversé de fractures insurmontables, plus orienté vers le **clash des civilisations** que vers une humanité durable dotée d'un patrimoine commun fait de la diversité des apports des êtres humains.

43- On peut ajouter l'émergence d'une **pensée « transhumaniste »** qui espère un homme de si parfaites capacités qu'il n'aurait plus à se référer à des valeurs d'humanité. L'ère du post-humain est l'espérance qui peut se passer de l'éthique des droits humains fondamentaux ! <sup>27</sup>

<sup>27</sup> Madame Delmas Marty le rappelle dans « *La boussole des possibles* » : « *les courants transhumanistes se voient déjà comme les passeurs qui permettront de quitter l'humanité présente, une forme transitoire, imparfaite et pour tout dire ratée. Avec humour, Marie-Angèle Hermitte avait, au cours du séminaire, schématiquement résumé leur discours ainsi : l'humanisation a raté et l'humanité est un échec. L'humanisation a raté, car notre espèce est biologiquement très imparfaite, et l'humanité est un échec, démontré par la permanence des violences et des guerres. Même au risque de disparaître, il faut tenter, selon eux, d'améliorer nos capacités par des artifices qui annonceraient le passage à l'ère du post-humain. Il y a une sorte de cohérence implacable dans ce projet qui, au fond, déshumanise pour "post-humaniser", désocialise pour autonomiser. Mais ce projet heurte de front* Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020



44- Dans tous les cas, il apparaît une forme d'hostilité à entendre la question. Ce refus de négocier un cadre pour en discuter ne peut laisser indifférent. **L'impossibilité d'engager un test d'humanité revient à renoncer à l'universalité des valeurs d'humanité**, donc, à renoncer à l'idée même de les adapter à chaque situation, selon le lieu, le temps, les circonstances, c'est-à-dire à les rendre vivantes, autant qu'il est possible, dans ces contextes qui prétendent les ignorer.<sup>28</sup>

C'est, alors, une **réaction forte et collective** qu'il faut élaborer pour faire face à ces situations de refus, là où la discussion n'a même pas pu commencer !

## B) AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE

45- Heureusement, il y aura des personnes qui **répondront positivement** à la question : « *Une société plus humaine ? Oui bien sûr !* » Chacune à sa manière passera, ainsi, le premier tamis. Il devient possible de parler et d'engager **une seconde étape** de ce test d'humanité.

46- On peut raisonnablement penser que la parole tournera autour de l'idée d'une société attentive au sort des « gens » les plus mal traités ou bien, par exemple, aux effets désastreux des propos haineux sur les réseaux sociaux, aux situations de misère économique comme sociale, aux personnes sans défense. Les évocations s'appuieront, certainement, sur du vécu et, plus sûrement, sur des cas mis en exergue par les médias et les réseaux sociaux : le sort des émigrés, sans papiers, chômeurs victimes de licenciement, travailleurs soumis à des cadences infernales, femmes battues, agriculteurs au bord du suicide, personnes de couleur subissant des discriminations raciales, etc. On entendra, aussi, que, dans une société plus humaine, les animaux ne devraient pas être maltraités ; que la nature devrait être mieux respectée et ses ressources si précieuses pour les humains, moins polluées, moins gaspillées.

47- Pour cette étape du test d'humanité, gardons l'idée qu'une **société plus humaine devrait mieux « agir » « concrètement »** pour en finir avec ces situations malheureuses. Comme ces êtres humains autant que les « animaux » ou la « nature » ne font pas de manifestations publiques, ne recourent pas au juge, il faut bien faire quelque chose. C'est inévitablement la question magique que les journalistes (au nom de l'opinion publique qu'ils représentent par auto-affirmation) lanceront aux acteurs déclarant leur souci « d'humanisme ». La question de ce test d'humanité est alors :

**« Discutons de ce que vous allez faire concrètement pour résoudre ces situations douloureuses pour l'humanité ? »**

48- A ce stade, le test d'humanité se résout dans l'action. L'humanité n'existe que **dans les actes**. La société sera plus humaine si les besoins de logement des sans-logis sont satisfaits, si les ouvrières ne sont plus soumises à des cadences infernales, si les émigrés sont recueillis en mer, les femmes battues sont protégées rapidement, si Facebook améliorerait ses modérations, etc. La liste est **longue et s'étend sans fin**.

## LE BONHEUR DE L'AGIR... PHILANTHROPIQUE

49- Nul ne peut, vraiment, s'en plaindre. Le bon côté humanitaire de l'agir est partagé et applaudi. Les exemples ne manquent pas de ces actions qui ressortent de la **philanthropie**. Un récent rapport au Premier Ministre sur le sujet débute ainsi : « *La philanthropie, littéralement l'amour des Hommes, met l'humanité au cœur de ses priorités et de son action* ». <sup>29</sup> Alors, l'acte humanitaire a immédiatement une valeur bénéfique. La valeur d'humanité est objectivement lisible car l'action concrète permet aux pauvres de manger, aux sans-abris d'être logés, etc.

50- L'humanité va mieux. Tellement mieux que **l'action d'humanité prônée par la philanthropie s'ancre**

*l'humanisme juridique attaché à l'humanité qui a lentement émergé de l'histoire. »*

<sup>28</sup> L'expression juste serait de dire que « *les valeurs éthiques ne sont pas d'emblée universelles mais peuvent devenir "universalisables" à mesure que le droit international entre en vigueur au croisement des cultures et des savoirs* » (citation tirée de « *La boussole des possibles* » M. Delmas-Marty, op.cit.)

<sup>29</sup> Voir le rapport parlementaire sur « *La philanthropie "à la française"* » des députées Sarah EL HAIRY et Naima MOUTCHOU, remis le 9 juin 2020.

**de plus en plus dans la politique publique** à travers des mesures d'encouragement avantageuses pour les donateurs, sauveurs de certains humains et non-humains !

51- Pour autant, il serait **peu acceptable pour l'humanité durable d'en rester à cette étape** des relations d'humain à humain. Là, comme ailleurs, **une action ne suffit pas pour dire sa valeur** et encore moins sa valeur d'humanité dans un monde de complexes interactions.<sup>30</sup>

52- D'abord, l'action est conduite **par ceux qui peuvent la faire**. Elle se fait sans forcément impliquer les personnes qui en bénéficient : l'action d'humanité part de celui qui a le pouvoir de la réaliser pour aller jusqu'à ceux qui en ont besoin. Elle va **dans un sens** uniquement. Elle induit un **rapport d'aide** qui est, aussi, un rapport de **domination** de l'un qui fait, sur l'autre qui reçoit : « **La main qui donne est toujours au-dessus de la main qui reçoit** ».

53- On doit même considérer qu'au regard des exigences posées par les droits humains fondamentaux, ces **bonnes actions sont un mauvais signe**. Elles répondent, certes, à des besoins souvent urgents des « gens », mais elles ne laissent **pas de place aux « personnes »**. Or, **la relation d'humanité prônée par les droits humains fondamentaux ne supporte pas l'asymétrie du rapport du puissant au faible**. Elle exige une relation de personnes à personnes où chacun contribue, pour sa part, à l'action conduite : au sens propre, une **relation de solidarité entre les personnes qui, ensemble, agissent pour réaliser un objet commun**.<sup>31</sup>

54- Avec la philanthropie, l'action généreuse du nanti vers le démuné n'est pas satisfaisante pour asseoir une humanité durable. Pour rappeler Jacques Rancière<sup>32</sup>, ici, les places ne changent pas et l'action dite « plus humaine » **ne conduit pas à une répartition plus juste des places entre les êtres humains**. Elle est généreuse mais réclame un « **merci** », **les yeux baissés** et un genou à terre, si possible ! Elle peut se qualifier de « paternaliste » avec cet embonpoint d'autosatisfaction de faire le bien et le juste pour les autres, mais **sans eux**.

55- Ainsi, agir pour sauver l'humanité de ses malheurs est certainement une bonne chose... tant que l'on ne pose pas la question d'une **humanité durable composée d'êtres humains dotés du droit de l'être**. Il faut poursuivre l'interrogation et se préparer à franchir un **tamis supplémentaire**.

### C) RECONNAÎTRE DES DROITS

56- Pour passer ce **troisième tamis**, il faut accepter que l'humanité durable soit **composée d'êtres humains auxquels sont reconnus des droits humains fondamentaux**. Les actions pour une vie meilleure supposent que chacun a le droit à la parole pour dire ses droits d'être « humain ».

57- La question que pose ce troisième tamis devient : « **Dans les évolutions que vous souhaitez pour l'avenir de l'humanité, êtes-vous disposé à accepter que chacun puisse aisément faire valoir ses droits humains fondamentaux ?** »

58- La question est justifiée par les exigences posées à partir de **la DUDH de 1948 puis les deux Pactes de 1966**<sup>33</sup> : la famille humaine ne peut construire son **avenir durable que si elle évolue vers plus de liberté et de justice dans un monde de paix**. Cette humanité-là ne peut pas se contenter d'actions de compassion ; elle ne peut reposer que sur la reconnaissance effective des droits attribués à des êtres humains libres et égaux en dignité, doués de raison et de conscience. **On ne peut concevoir une humanité durable indifférente ou même hostile, au corpus des droits humains fondamentaux**.

59- Il faut bien reconnaître qu'actuellement cette exigence n'est pas une évidence pour nombre de pays comme le montrent régulièrement les rapports des comités de l'ONU chargés de suivre la mise en œuvre des droits humains fondamentaux.<sup>34</sup>

<sup>30</sup> Shakespeare l'avait déjà dit, sa façon : « *Nous méritons souvent un blâme lorsque sous couleur de dévotion et d'actions pies, nous sucrons le diable lui-même* ». Hamlet : acte III.

<sup>31</sup> On renvoie, ici, à Jean-Louis Laville : « *Politique de l'association* » au Seuil ; « *la solidarité démocratique ; axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social, ce qui suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent.* » Page 72.

<sup>32</sup> Jacques Rancière : « *La haine de la démocratie* ». Editions La fabrique, 2005

<sup>33</sup> Pour mémoire, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC).

<sup>34</sup> Chacun des deux pactes est assorti d'un Comité chargé d'apprécier l'application des articles des Pactes dans les pays signataires. Voir les rapports du comité PIDCP et du comité PIDESC.

### **LE DROIT D'AVOIR DES DROITS POUR SOI**

60- Supposons traversé ce tamis des droits ! Un cap est franchi. Les « gens » mal traités ne sont plus tout à fait des anonymes malheureux ; ils n'ont pas seulement à remercier, en courbant la tête pour signifier leur gratitude ; ils ont surtout à être pleinement **reconnus comme interlocuteurs** de ce qui se fait en leur faveur ! L'action vers eux et pour eux ne saurait leur refuser le droit d'avoir des droits, et, au premier chef, la prise en compte de leurs droits humains fondamentaux ! L'humanité durable est à ce prix.

61- Toutefois cette acceptation du droit de dire ses droits n'est **pas encore suffisante**. En effet, dans la discussion, elle se concentre, **souvent**, sur les **droits de l'individu**, lui-même, en rapport avec la place qu'il occupe dans la société et les intérêts qu'il veut faire valoir.

62- Par exemple, l'individu « travailleur » exprimera, avec son syndicat, son « *droit au travail* », à « *une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.* » **L'article 23 de la DUDH** est effectivement là pour faire valoir de telles conditions pour progresser vers une société plus humaine pour les travailleurs.

63- On verra, aussi, l'individu « malade », ou sa famille, exiger que soit reconnu son *droit à la santé*, comme le veut **l'article 25 de la DUDH**. On verra, de même, l'individu qui veut devenir « **citoyen** », rappeler qu'il a le droit de « *prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis* », en puisant dans **l'article 21** de la DUDH. L'individu « propriétaire », quant à lui, affirmera que l'humanité durable doit garantir son « *droit de ne pas être privé arbitrairement de sa propriété* », comme le dit l'article 17 de la DUDH.

64- La liste est connue depuis la DUDH et les deux pactes de 1966 ; elle s'est nourrie, ensuite, de la discussion planétaire et des conventions internationales sur la valeur de ce **qui est juste pour l'humanité**. Cette **troisième étape met, ainsi, les droits humains fondamentaux au centre de la discussion**.

65- Elle hérite d'une longue histoire de luttes sociales et politiques où les deux premières catégories de tests d'humanité évoquées plus haut ont eu un rôle majeur : manifestations publiques en tensions et juges de la loi. On dispose, ainsi, aujourd'hui, de **nombreux dispositifs pacifiés** qui sont là pour organiser la discussion sur la mise en œuvre de ces droits humains fondamentaux ; des **associations spécialisées** sont présentes pour défendre l'un ou l'autre de ces droits à travers l'accueil des personnes émigrées, l'écoute des personnes licenciées, l'attention aux personnes ayant un handicap... sans compter, dans **les entreprises**, les instances de concertation où chacun peut faire valoir sa part d'humanité à travers des arguments compatibles avec un ou plusieurs de ses droits humains fondamentaux. Chacun peut faire parler le droit humain qui répond à sa situation.

Ici, on ne donne pas une aide aux malheureux ; on **partage les mêmes références** aux droits humains fondamentaux pour faire évoluer la discussion en sa faveur.

### **DES ACQUIS TOUJOURS EN CHANTIER**

66- C'est sans doute un actif historique de la « démocratie », souvent dans son expression de « Sociale Démocratie », d'avoir fait place aux travailleurs et à leurs organisations syndicales dans la construction de ces dispositifs de discussion et de négociation sur les conditions de travail. Puis, d'autres types de luttes, dans d'autres secteurs de la vie collective, ont obtenu **des droits à discussion pacifique** sur les droits fondamentaux des individus. Les dispositifs ouvrant la possibilité de choisir librement sa religion, l'éducation de ses enfants, son orientation sexuelle dans le mariage ou d'interrompre une grossesse, et, plus récemment, encore d'adapter les pratiques du manger dans la restauration collective, se sont banalisés.

67- On voudra, toutefois, bien noter que tels dispositifs ne sont **pas partout sur la planète** ouverts à discussions régulées et sereines autour des droits humains fondamentaux. Inscrits, ici, dans le quotidien, ils font, ailleurs, l'objet d'interdits douloureux, même dans des Etats adhérents à l'ONU.

68- De plus, il serait imprudent de croire que ces dispositifs pacifiés sont acquis une fois pour toutes. L'humanité qu'ils dessinent n'est **jamais garantie** pour l'avenir. **Penser l'humanité durable, c'est se préparer à affronter les tentatives de remise en cause de ces dispositifs** même quand ils sont devenus « normaux » et s'ancrent dans l'État de droit.

### *DES ACQUIS INSUFFISANTS POUR L'AVENIR D'UNE HUMANITÉ DURABLE*

69- Il reste que cette référence aux droits humains fondamentaux apparaît vite insuffisante si on la limite à la défense des droits d'individus. Pour concevoir une humanité durable, un tamis supplémentaire s'impose.

70- Pour saisir les limites de l'approche par les droits de chacun, commençons par observer que dans ces discussions pacifiées, **chacun se présente avec le rôle qui convient au droit qu'il revendique**. L'un a la qualité de « travailleur », l'autre celle de « locataire », de « propriétaire », de « consommateur », de « parent d'élèves », de « femme » ou d'« homme », d'« étranger » ou d'« habitant »... chacun dans la place et la fonction qu'il occupe ou voudrait occuper, en référence à ses droits humains fondamentaux.

71- Or, dans ces conditions, le **chemin de l'humanité durable ne sera qu'imparfaitement ouvert** car chacun fait valoir le droit fondamental qui correspond à ses propres préoccupations.

72- Par exemple, dans la sphère de l'économie, le salarié peut discuter de son salaire au nom du salaire égal pour un travail égal, au nom de l'article 23 de la DUDH. Mais l'humanité ne se limite pas à des relations salariales compatibles avec cet article 23 : si ce travailleur est aussi une personne immigrée, sans papier, ne parlant pas la langue, ayant des enfants à nourrir et pas de logement, la reconnaissance de son droit au travail sera bénéfique mais insatisfaisante. Elle le sera encore plus si « le salarié » est une personne qui estime que la responsabilité humaine est de ne pas tuer des animaux ! Le dispositif de discussion spécifique au droit au travail ne permettra pas de prendre en charge, de manière pacifique, les autres facettes de son humanité.

73- Certes, la liberté pour l'individu de revendiquer le droit qui l'intéresse est un chemin d'humanité, mais cela ne suffit pas à bâtir une humanité durable. On peut même soutenir - quoique cela puisse soulever des réticences - qu'une discussion positive sur le droit à un bon emploi peut masquer une situation néfaste du point de vue d'une humanité durable.

74- C'est, par exemple le cas, pour des livreurs qui discutent leur droit à une rémunération acceptable sans s'interroger sur la valeur d'humanité du produit qu'ils livrent ! De même, le droit humain fondamental au repos peut aisément entrer en tension avec le droit, tout aussi fondamental, du voisin de « *prendre part à la vie culturelle* » en organisant un concert dans le bar d'à-côté.<sup>35</sup> Ce sera, aussi, le cas pour le touriste qui n'inclut pas la responsabilité des humains vis-à-vis de la nature dans ses périples.<sup>36</sup>

75- En fait, il est inutile de multiplier les exemples pour la bonne raison que **nul ne peut préempter un droit humain fondamental pour ses intérêts propres en tirant un trait sur les autres droits humains fondamentaux** qui intéressent les autres. Par principe, les droits humains fondamentaux cheminent ensemble : ils ne sont pas isolables ; **ils ne sont pas hiérarchisables**, l'un passant d'abord et les autres après ! En clair, ils sont **interdépendants et indissociables**. Nul ne peut réclamer son droit **sans veiller aux interactions avec les droits des autres**.

76- Conséquence : on ne peut imaginer « faire humanité durable » si l'on en reste à cette étape du test d'humanité où chacun met en discussion le droit humain fondamental auquel il trouve son intérêt particulier. Une **exigence supplémentaire** apparaît et, avec elle, un **quatrième tamis** à mettre au travail pour que l'exigence d'humanité durable conduise à **faire humanité ensemble et pas seulement les uns à côté des autres** !

### **D- L'HUMANITÉ DE LA PERSONNE**

77- Ce nouveau souffle des tests d'humanité n'est pas facile à engager tant cette éthique publique est ambitieuse : **à tout moment, dans tout lieu, elle voudrait que toutes les personnes soient un peu plus libres et dignes**. L'idée d'humanité tient à cette affirmation d'Amartya SEN : « *l'obligation générale de base est de réfléchir à ce que nous pouvons faire raisonnablement pour aider quelqu'un d'autre à concrétiser sa*

<sup>35</sup> Je renvoie ici aux passionnantes questions de la vie nocturne dans ses rapports aux droits... la tranquillité, la sécurité, à la vie culturelle, etc. Voir la plate-forme de la vie nocturne :

[https://www.fedelima.org/IMG/pdf/actes\\_cvn\\_2017.pdf](https://www.fedelima.org/IMG/pdf/actes_cvn_2017.pdf)

<sup>36</sup> Par exemple, au niveau mondial, l'organisation mondiale du tourisme, OMT, se revendique des Droits humains fondamentaux en revendiquant le droit de chacun d'aller et venir librement, ce qu'on ne saurait lui reprocher. Toutefois, c'est seulement cette référence aux droits humains qui intéresse l'OMT ! Les autres droits sont oubliés, notamment les droits culturels des personnes. Voir JM Lucas : « *La longue route vers un tourisme porteur de valeurs d'humanité universelles* » dans *Espaces, tourisme et loisirs* N° 354, juin 2020.

*liberté* ». Cette étape des **tests d'humanité** sera correctement passée si la personne accède à **plus de libertés de faire des choix qui changent positivement sa vie, si elle est moins enfermée, moins reléguée dans des situations d'infériorité.**

78- Pour utopique qu'elle soit, cette perspective est déjà largement travaillée dans **l'approche basée sur les droits de l'homme en développement (ABDH)**<sup>37</sup>: elle est centrée sur la **personne, sa capacité réelle d'agir en toute dignité à travers des interactions avec les autres qui élargissent sa reconnaissance.** L'utopie est manifeste mais elle est inévitable car la « personne » est, ici, un **être humain qui rêve**, qui imagine, qui pleure de joie ou meurt de peur, un être sensible qui travaille, se repose, fait et défait, un être qui parle aux autres ou se tait, qui croit et qui pense, qui subit ou se libère, en plus de ses compétences, de son savoir-faire, de ses capacités de raisonner !

La personne de l'humanité durable **doit, toujours, refaire surface derrière le « travailleur », le « patron », le « client », « l'usager », le « public », le « patient », le « touriste », « l'habitant »...**

### **RÉSISTER À L'EMPRISE DES FONCTIONNALITÉS DU MONDE**

79- Ce quatrième tamis est fait de mailles aussi serrées que volatiles car la relation d'humain à humain est imprégnée des **multiples manières d'exprimer son humanité** aux autres personnes, avec ce qu'elles sont, croient être, espèrent devenir ! Au sens propre, **ce test d'humanité porte sur les cultures des personnes, comme relations bénéfiques entre elles.** En ce sens, **l'enjeu culturel est fondamental pour l'humanité durable**<sup>38</sup> ; il ne s'agit pas, comme dans le test précédent, d'avoir un droit pour soi ; il s'agit d'interagir avec d'autres êtres de liberté et d'égalité, avec sa culture et la culture que les autres expriment pour nouer des relations d'humanité.

80- Autant dire que la fonction sociale ne fait pas le tout d'une société plus humaine. Avec le regard sur la personne, cette approche du test d'humanité n'échappera pas aux **incertitudes dans les inter-actions** entre les êtres humains. On l'oublie trop souvent : il ne suffit pas de recevoir les mêmes soins que les autres, ou d'acheter les mêmes marchandises ou d'avoir un emploi rémunéré, d'obtenir de la bibliothécaire le livre que l'on souhaitait, pour que la relation d'humain à humain soit bénéfique. Elle peut l'être d'un point de vue fonctionnel puisque la personne dispose de la ressource qu'elle voulait ; mais **si un regard en coin, un simple rictus au bord des lèvres, une remarque déplacée laissent des traces de mépris pour la personne, la relation perd en respect des dignités ; elle ne passe pas ce quatrième tamis ; elle perd son humanité.** La relation d'humain à humain ne se laisse pas réduire aux seules fonctionnalités de la vie collective.

81- Cette approche globale de la personne accepte inévitablement les subjectivités, les sous-entendus, les arbitraires de toute relation d'humain à humain. Elle respecte le principe que l'on aimerait vraiment universel de **l'indétermination de l'être humain**<sup>39</sup>; le principe de **l'opacité**, dirait Edouard Glissant, qui nous éloigne

<sup>37</sup> On conseillera de travailler le texte « *Souveraineté et coopérations ; Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme...* »

« [https://www.globethics.net/documents/4289936/19073413/GE\\_souverainete\\_cooperations\\_web\\_final.pdf/2dcfbb16-3103-446e-89d7-607afd9c1217](https://www.globethics.net/documents/4289936/19073413/GE_souverainete_cooperations_web_final.pdf/2dcfbb16-3103-446e-89d7-607afd9c1217)

<sup>38</sup> Voir le travail réalisé par le comité de suivi du PIDESC dans son observation générale 21 qui donne une définition de la culture cohérente avec le corpus des droits humains fondamentaux : « *la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie* ». [https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION\\_GENERALE\\_21-droits-culturels.pdf](https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION_GENERALE_21-droits-culturels.pdf)

On retrouve les mêmes préoccupations dans la définition de la culture de la Déclaration de Fribourg. <https://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

<sup>39</sup> On pourrait citer ici Hannah Arendt, comme le fait souvent Cheikh Sow : « *...les motifs humains, à la différence des forces naturelles, demeurent cachés à tous les regards, à l'observation des autres hommes comme à l'introspection* » dans *La crise de la culture*.

[https://www.facebook.com/tijaansow?\\_cft\\_\\_\[0\]=AZVbTyP5fOp59tWPshGSaQ9kT2Zk5aVCS-qqEuwd3DUYrGimIRUse0r9MzBdDohoQ3iW0bg8MVSJj\\_XHljfIk-](https://www.facebook.com/tijaansow?_cft__[0]=AZVbTyP5fOp59tWPshGSaQ9kT2Zk5aVCS-qqEuwd3DUYrGimIRUse0r9MzBdDohoQ3iW0bg8MVSJj_XHljfIk-)

Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

de la mécanique des mondes déjà faits, où tout est mis au point pour que « ça marche » et qui qualifie de dysfonctionnements les humains et les non humains qui sont hors des clous.<sup>40</sup>

81- Heureusement d'ailleurs que ce test d'humanité est incertain : **nul pouvoir, nulle compétence, nulle méthode ne peut imaginer maîtriser la complexité de ces relations entre êtres humains.**

### *UNE RELATION D'HUMANITÉ NÉCESSAIREMENT ÉMANCIPATRICE*

82- Prêtons, aussi, attention à l'exigence majeure de cette étape : **elle ne supporte pas le statu quo**, quand la personne est, et reste, là où la société l'a placée. Pour marquer sa résistance aux multiples formes de dominations, ce test d'humanité vise l'élargissement des libertés effectives de la personne, l'extension de son pouvoir d'agir, le développement de sa reconnaissance par les autres.

La situation réelle de la personne doit changer en mieux ! En un mot, cette étape engage la personne sur un chemin **émancipateur pour sa liberté et sa dignité d'être d'humanité.**

83- On comprend, alors, que cette **étape est difficile à mettre en œuvre** dans une société organisée autour de l'individu rationnel maximisant son utilité marginale sous contrainte de revenus, comme on l'enseigne dans les cours de science économique ! On peut même dire que, dans beaucoup de situations, ce test d'humanité ne se fera pas de manière spontanée. Entre l'éducation à la performance de l'économie concurrentielle, la relation de subordination du salarié, l'omniprésence de l'excitation des désirs par les publicités, le poids accordé aux avis et notations individuels, les multiples formes de népotisme et de patriarcat, **on voit mal ces relations émancipatrices se développer** à grande vitesse !

84- Disons-le tout net, cette étape dans les tests d'humanité **nécessite une politique publique fondée sur des accompagnements émancipateurs pour les personnes.**

Certes, il ne manque pas de dispositifs concrets qui répondent à cette exigence. On en trouvera de multiples exemples dans le meilleur de l'**éducation populaire**, du moins lorsque la relation avec la personne est attentive au développement de ses libertés effectives de choix et à l'élargissement des ressources dont elle peut disposer pour accéder à une plus grande autonomie.

Dans cette optique, cette étape vers une humanité durable, fondée sur un **accompagnement de qualité de la personne**,<sup>41</sup> devrait être un enjeu de politique publique, locale comme nationale.

85- En tout cas, on a vu que les tamis précédents ne répondent pas suffisamment bien aux exigences d'une humanité durable. Ils laissent passer les baratineurs de l'humanisme. Pour des forces politiques affirmant la **priorité de progresser vers une humanité durable sur une planète durable**, engager une politique **d'accompagnements émancipateurs** des personnes est un **impératif qui va au-delà du souci d'accorder à chacun les droits humains qui l'intéressent.**

86- Des dispositifs dédiés, des incitations fortes seront à négocier pour que l'espace public soit ouvert à de nombreuses **opportunités pour les personnes.** Elles doivent pouvoir aisément **s'engager sur des chemins, même modestes, d'émancipation de leurs libertés et de celles des autres.** Bien évidemment dans un esprit solidaire et non de gain !

87- Toutefois, les accompagnements émancipateurs relèvent **d'un art difficile** et il ne faudrait pas avoir la naïveté de croire qu'ils offrent des solutions définitives dans une société traversée de tensions. **C'est une étape vers une humanité durable, mais elle ne peut y suffire** : il faut passer **un autre tamis, indissociable de l'enjeu démocratique.**

[v3PoGF4lf8xICkIE0C6zg9\\_RgmBrr30YFGeA4n5nh5Aoo&\\_tn\\_=-UC%2CP-R](https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2019-11/droits_culturels_rapport_Version_finale_16_avril_2019.pdf)

<sup>40</sup> Glissant Edouard, voir « *La philosophie de la Relation* », Nrf.

<sup>41</sup> Sur l'interprétation empirique de « *l'accompagnement de qualité* » de la personne, voir le rapport que nous avons rendu à la Région Nouvelle-Aquitaine sur les droits culturels ( [https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2019-11/droits\\_culturels\\_rapport\\_Version\\_finale\\_16\\_avril\\_2019.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2019-11/droits_culturels_rapport_Version_finale_16_avril_2019.pdf)

## E) FORUMS DES RELATIONS D'HUMAIN À HUMAIN : OUVERTURE, DISCUSSION, CONCILIATION

88- Une société qui s'engagerait à accompagner chaque être humain sur un chemin émancipateur apportant plus de liberté réelle de choix et une meilleure reconnaissance de la dignité serait en bonne voie d'être une **société plus juste**, une direction bénéfique pour **l'humanité durable**.

89- Le « malheur », ou plutôt notre chance commune, est **qu'aucun dispositif** répondant à ces valeurs universelles des droits humains ne peut prétendre être un modèle universel, pouvant, concrètement, conduire de manière efficace, efficiente, pertinente, cohérente, à l'humanité durable espérée.

Nulle force politique, économique, sociale, ne peut prétendre maîtriser à la perfection le bon chemin émancipateur pour tous les autres. On ne rappellera pas ici **les dégâts si imposants** que cette perspective a pu causer dans l'histoire des politiques visant à **civiliser** des êtres humains, partout de la même manière, sur la planète ou, à l'inverse, des politiques **menées au nom du peuple** pour l'émanciper, une fois pour toutes, de ses aliénations et exploitations.

90- En tout cas, **ce n'est pas le modèle de l'économie** marchande concurrentielle qui peut prétendre avoir cette vocation universelle, juste et pacifique, même si l'accord semble large pour accepter que la sortie de la crise sanitaire vers une société plus humaine repose sur un **plan de relance uniquement économique** sans mention des valeurs de solidarité qui ont pourtant sauvé l'humanité durant la pandémie.

91- Dès lors, la quête d'humanité durable exige **humilité et vigilance** puisque, à tout moment, dans tout lieu, des êtres d'humanité sont « en droit », c'est-à-dire de **manière légitime, d'exprimer leur liberté et leur dignité** de manière imprévue par le dispositif. Le principe d'indétermination des êtres humains va de pair avec la présence **permanente d'écarts** entre leurs interprétations de ce qui vaut humanité ; autant dire **d'écarts entre leurs cultures**.<sup>42</sup> Sur une planète durable, l'humanisme ne peut être qu'un **humanisme de la diversité, en négociations permanentes avec lui-même**.

92- Voilà *relancés les tests d'humanité* : le meilleur chemin émancipateur pour la personne ne l'est vraiment que **s'il l'est aussi pour d'autres personnes** ! Apparaît, alors, le tamis ultime que nul ne peut arrêter d'agiter ; celui de la **discussion entre les diversités** pour élaborer, malgré tout, **l'humanité ensemble**. Le test ultime d'humanité emprunte la voie de la **démocratie**, comme **gouvernement par la discussion**, aussi chaotique qu'impérative !

### *LE TEST DES FORUMS DES RELATIONS D'HUMAIN À HUMAIN*

93- Pour en cerner la mise au travail, dans la réalité, de cet ultime test d'humanité, centrons-le, d'abord, sur les **accompagnements réussis** des personnes.

94- Félicitations ! Les **personnes sont satisfaites, les accompagnateurs aussi** ! La satisfaction est toujours bonne à prendre. Toutefois, elle n'est **pas suffisante** pour répondre à la finalité d'une humanité durable. En effet, il s'agit de faire humanité avec les autres, pas tout seul, ou entre amis ou entre proches qui nous ressemblent et nous rassemblent ! Ce qui importe alors, c'est la **relation avec tous les autres** êtres de notre humanité commune ; ce sont les **inter-actions pacifiées entre des êtres si différents** qu'ils peuvent à tout moment **douter qu'ils ont en commun des valeurs universelles durables**.

95- Pour affronter un tel problème, commençons par la situation **la plus simple**. Posons la nécessité de la rencontre **respectueuse entre des vécus émancipateurs**. La marque est, ici, l'accord de tous sur des valeurs éthiques de base rappelées, ainsi, par le rapport Bouchard/Taylor <sup>43</sup>:

*\* L'ouverture à l'autre qui s'incarne dans la volonté de comprendre autrui dans ses propres termes ou dans son propre cadre de référence plutôt que d'interpréter son point de vue en fonction d'un schème préétabli et inflexible.*

<sup>42</sup> Le fonds de l'argumentation se trouve chez Alain Renaut dans « *L'humanisme de la Diversité* », Editions Flammarion

<sup>43</sup> Le rapport Bouchard/ Charles Taylor : « *Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation* » ; Rapport téléchargeable sur : <http://www.accommodements-quebec.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>

**\*\* La réciprocité**, comme principe qui exige des parties qu'elles manifestent ou démontrent dans leurs actes ce à quoi elles s'attendent des autres. Par exemple, le respect d'autrui, l'ouverture d'esprit, la bonne foi et la capacité de faire des compromis sont des dispositions qu'on souhaite voir chez ses interlocuteurs et, conséquemment, qu'on doit soi-même mettre en pratique.

96- On peut, alors, penser à un **dispositif ouvert, visible dans l'espace public**, où la personne est en situation **d'exprimer son évaluation** du dispositif d'accompagnement qu'elle a connu. Elle vient **témoigner** des aspects **bénéfiques pour sa liberté** réelle et la reconnaissance de **sa dignité**. Elle ne manque pas d'évoquer les limites, les faiblesses, les aspects **néfastes du dispositif** dans lequel elle s'est engagée. La question de ce test d'humanité devient : « **Qu'est-ce que les personnes engagées dans des processus d'accompagnements ont à exprimer concernant les évolutions réelles de leur situation du point de vue des droits humains fondamentaux ?** ».

97- Pour la réflexion et les discussions collectives, les impacts à prendre en compte seront appréciés en termes de **progrès des libertés réelles** de faire des choix, de capacités d'agir en **autonomie**, d'amélioration de la **reconnaissance** de la personne, qu'elle soit **bénéficiaire** de l'accompagnement, participant à l'organisation ou, même, **impactée** par un dispositif d'accompagnement qui a interagi avec elle.

98- En somme, la personne **évalue la qualité des relations** avec les autres au **regard du respect réciproque des valeurs d'humanité**. Elle apporte, **ouvertement et publiquement**, sa part, de manière **adaptée et adéquate**, à la réflexion commune sur les dispositifs d'émancipation des liberté et dignité qu'il faudrait encourager, soutenir, promouvoir, développer ! Elle prend toute sa part dans ces « **forums des relations d'humain à humain** ».

99- Ces « forums des relations » sont, alors, des rencontres publiques qui sollicitent **l'écoute** attentive des autres, nourrissent les **échanges** et la **réflexion**, s'ouvrent sur des **discussions** ; chacun vient apporter son éclairage<sup>44</sup> ; chacun avec son expérience vécue et **ressentie**.

Alors, dans **le meilleur des cas**, on s'inspire de l'expérience des autres, on l'entrelace dans la sienne propre. Et, même si l'on n'envisage pas d'emprunter le même chemin, on **reconnaît que le vécu des autres est bénéfique et enrichit l'humanité** de la diversité des expériences. Ainsi, un chemin émancipateur pour la personne **l'est aussi pour l'humanité durable**.

### **DEUX CONDITIONS PRÉALABLES POUR DES FORUMS BÉNÉFIQUES**

100- Le test des forums des relations d'humain à humain est, avouons-le, **délicat à manier** ! Le tamis est fait de mailles si fines, si sensibles, qu'elles peuvent vite échapper à l'œil des organisateurs.

101- Ainsi, de cette condition majeure pour réussir ce test d'humanité : toute personne aura la garantie que sa manière d'évoquer son expérience aux autres **sera adéquate à sa culture, et non à celle des organisateurs** ! C'est un droit fondamental qui nécessitera des **ressources adaptées de « traductions »**, pour disposer de capacités à être entendu et compris dans la langue et la culture des autres.

Je ne mentionnerai pas cet exemple douloureux pour leur dignité où un organisateur a demandé à des personnes-jeunes qui venaient de montrer le film qu'elles avaient réalisé sur leur quartier, de prendre la parole, au débotté, devant une assemblée de 200 responsables publics. Aucun accompagnateur n'avait préparé ces personnes-jeunes aux règles de la prise de parole publique, dans un lieu qui leur était inconnu ! Au-delà de l'interprétation psychologique de l'intimidation, c'est surtout « **l'oubli** » de la **culture** des personnes qui est, ici, source de mise en indignité. Ces moments de réification<sup>45</sup> des personnes sont, par **définition, des ratés dans un forum** des relations d'humain à humain.

<sup>44</sup> Joëlle ZASK éclaire la complexité de la participation des personnes aux discussions publiques dans « *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation* », Editions le bord de l'eau, 2011

<sup>45</sup> J'emprunte à Honneth l'interprétation de la réification comme oubli de la reconnaissance. (*La réification*, NRF)  
Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020



102- Pour garantir cette ouverture aux autres et la valeur de réciprocité, les organisateurs auront la responsabilité de qualifier des « **traducteurs** » de **langues mais aussi de cultures**, pour que les inter-actions entre les personnes **ne glissent pas vers des relations néfastes**, où la personne voit dégrader l'expression de sa liberté et de sa dignité. On en trouvera une illustration dans la note complémentaire concernant la Coopérative « Les oiseaux de passage ».

103- De même, on voit trop souvent des responsables de rencontres **prendre, seuls, la parole** pour dire, **à la place des personnes**, les bienfaits qu'elles ont ressentis ! Pour éviter de tels glissements, le forum des relations disposera de **moyens publics adaptés** pour que **chaque personne puisse déterminer sous quelles formes garantissant sa liberté et sa dignité**, elle pourra valoriser ce qu'elle a vécu. De même, et encore plus difficilement, elle aura, aussi, la garantie que **les faiblesses qu'elle aura ressenties**, n'entraîneront pas des **réactions négatives susceptibles de la disqualifier dans sa parole**. Ici, on ne se moque pas, on ne dénigre pas la vie des autres et, de fait, on n'applaudit pas non plus. Les personnes qui sont là sont de « **bonnes personnes** » ; ce sont des personnes sincères exprimant leur humanité. Ces forums sont des **écoles de sincérité** et c'est déjà beaucoup.

104- C'est d'autant plus nécessaire que l'enjeu est de partager, sans tricher, des valeurs universelles ; de s'assurer du « **commun** » de **ces valeurs d'humanité** alors que les expériences émancipatrices sont **singulières et attachées** à la personne. Il s'agit de vérifier, ensemble, que, **dans des contextes différents, il peut y avoir progression de la prise en charge des valeurs des droits humains fondamentaux**. L'enjeu des forums est **d'universaliser les valeurs d'humanité dans des situations différenciées**. Il n'est pas de trouver le super modèle d'actions si efficace qu'il faudrait le généraliser à toute la planète ! (Comme on le voit particulièrement dans les rencontres sur les projets d'éducation artistique où la liste des bienfaits pour les enfants de suivre des ateliers artistiques est si longue que l'on finirait par croire aux miracles. <sup>46</sup>)

105- Ce tamis des forums des relations, publics et ouverts aux diversités, a **d'autres atouts** que la reconnaissance des libertés et dignités des autres, entre personnes sincères. Ce sont, aussi, des dispositifs propices à **prendre en charge** les situations où la liberté et la dignité des personnes **séparent les êtres humains** au point que l'idée même d'une humanité commune perd sa signification.

### *LES FORUMS ET LE DILEMME DES LIBERTÉS ABSENTES*

106- Une première situation d'écarts incompatibles avec l'ambition de faire humanité ensemble se repère lorsque **les personnes n'imaginent même pas d'évolution bénéfique** de leur liberté réelle, de leur dignité, et par là de tout autre droit fondamental.

107- **Amartya SEN** n'est pas le seul à avoir observé que les personnes pauvres ou dominées expriment leur liberté dans les limites qui leur sont assignées.<sup>47</sup> Elles **évitent d'avoir des souhaits** qu'elles ne pourront pas concrétiser. Elles préfèrent se satisfaire de ce qu'elles peuvent avoir.

Le **père Wresinski**<sup>48</sup> en disait autant à propos des personnes en grande pauvreté qui savent qu'elles n'ont pas **le droit à leur propre histoire, à leur propre spiritualité**. Leur parole est discréditée et leur liberté de s'exprimer est certes reconnue formellement, mais se révèle, réellement, **factice**. Pour ces personnes, le silence vaut mieux qu'une liberté de parole qui provoquerait des réactions de rejet. **L'humanité durable, en quête de réciprocité, restera sur les quais des dominations intériorisées**. « Ce n'est pas pour moi » est une négation banale de tout espoir d'émancipation.

108- Ajoutons l'observation fréquente que les « **gens** » **choisissent ce qu'ils connaissent** et que leur liberté de choix ne s'exerce guère sur les domaines qu'ils ne connaissent pas. Une forme d'enfermement rassurant mais **réducteur de possibilités** de faire des choix éclairés par la vie (libre et dignes) des autres... Ce serait, dit-on souvent, une **liberté en trompe l'œil** ; une liberté de sujets victimes de « **fausse conscience** » d'eux-mêmes, contradictoire avec l'idée d'humanité durable.

<sup>46</sup> Voir le rapport d'Aurore Bergé : « *L'émancipation par les arts et la culture* », mai 2020.

<sup>47</sup> Voir l'ouvrage d'Amartya SEN : « *L'idée de Justice* ».

<sup>48</sup> Voir notamment le remarquable texte du fondateur d'ADT : « *Culture et grande pauvreté* », sur le site D'ATD : <https://www.joseph-wresinski.org/fr/culture-et-grande-pauvrete/>;

Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

109- Ces situations sont **embarrassantes** pour concevoir une humanité durable : elles reposent sur l'expression par les personnes de leur liberté. Elles sont **à respecter** puisqu'on ne peut imaginer une humanité durable qui **imposerait sa « bonne »** liberté en contraignant d'autres humains à nier leur propre liberté pour suivre le chemin imposé ! En revanche, on ne peut pas concevoir un avenir juste à notre humanité commune en acceptant que des personnes **demeurent en situation de repli**, de faibles interactions avec les autres, en situation de « pauvreté culturelle » dirait Patrice Meyer Bisch.<sup>49</sup>

110- La sphère de **L'Éducation populaire** connaît bien ce dilemme où il faut respecter la liberté de la personne mais, tout autant, la guider vers d'autres horizons émancipateurs. La ligne de crête n'est pas facile à tenir **entre les deux excès** : celui de définir, à la place de la personne, le bon chemin pour elle et celui d'accepter que les personnes restent repliées, sans perspectives de développer leur liberté et leur dignité.

111- Le tamis du forum des relations d'humain à humain offre **une possibilité de limiter les effets négatifs** de ce dilemme. Pour y parvenir, le forum est **public** : il est organisé de telle sorte que **toute personne à proximité peut y apercevoir des voix familières, des libertés reconnaissables.**

112- Le principe du forum est de se **rendre visible sans chercher à empiéter** sur la liberté des personnes, qui ont d'autres choses en tête. Ces présences ouvertes sont des **opportunités aisées** pour des personnes de « voir ce qui se passe » alors même qu'elles ne demandent rien. Peut-être, certaines d'entre elles constateront-elles des formes de familiarité avec ce qu'elles voient ? **Peut-être viendront-elles parler et comparer avec leur situation ?**

113- Cette visibilité est à même **d'ouvrir, sans doute plus tard, des horizons d'interactions inédites** où l'indifférence aux autres et le renoncement à imaginer d'autres manières de vivre sa liberté peuvent baisser la garde. Amartya SEN tient pour une **bonne méthode d'évolution des esprits** cette ouverture de l'espace public car elle n'impose pas de pressions sur la liberté des personnes.<sup>50</sup> Elle est respectueuse de leur autonomie mais elle développe **des incitations** à penser autrement et à engager des changements vers d'autres pratiques ; en tout cas, elle **autorise à rêver** que « quelque chose » devient imaginable.

114- Ce dispositif de **rupture d'indifférence** est familier des **centres d'éducation populaire**, souvent sous la catégorie « découvertes ». On en fait, ici, un **outil de gestion des écarts entre les libertés**. C'est un test d'humanité fondé sur l'espoir que certaines formes d'enfermement seront **fissurées** et laisseront passer de nouvelles voies de liberté pour les personnes. Ici, **on ne promet rien**, on ne cherche pas des scores de recrutement pour ses idées ; on installe seulement un ensemble de **possibles** et l'on espère que ces moments de visibilité feront leur chemin dans l'esprit de la personne et deviendront des opportunités pour elle, en toute liberté et avec la reconnaissance de sa dignité.

115- De manière pratique, on considérera **les bibliothèques de rue d'ATD** comme des **forums de relation** adaptés aux libertés et dignités des personnes qui ne formulent aucune demande émancipatrice. Dans cette situation, « *tout le monde est invité et il n'y a pas de porte à franchir. Chaque semaine à la même heure, les animateurs sont là, dans la rue, réunis avec les enfants. Elles se déroulent sous les yeux des parents et des habitants du quartier, sur leur lieu de vie. Toutes et tous sont ainsi témoins du désir d'apprendre de leurs enfants, ainsi que de leur créativité.* ». La lecture de livres avec les enfants dans les PMI avec **le Livre Passerelle** à Tours,<sup>51</sup> est, aussi, une forme adaptée de forum de relations où ce sont **les inter-actions des libertés qui donnent sens à l'action.**

116- A ce titre, ce dispositif de monstres mérite des **financements publics significatifs**. Il serait **d'intérêt collectif pour cheminer vers une humanité durable sur une planète durable que des soutiens publics soient consacrés à permettre aux associations d'être, ainsi, présentes dans l'espace public.**

Non pour vanter leurs services et chercher des adhérents, mais pour rendre « visibles » des libertés inédites pour faire, solidairement, un peu mieux humanité ensemble.

117- Malheureusement, cet enjeu du développement solidaire des libertés des personnes a totalement échappé au plan de relance post Covid. Le tropisme de l'économie marchande va, encore une fois, retarder

<sup>49</sup> Voir en particulier : [https://www.crdh.fr/wp-content/uploads/debat\\_analyse\\_des\\_droits\\_culturels.pdf](https://www.crdh.fr/wp-content/uploads/debat_analyse_des_droits_culturels.pdf)

<sup>50</sup> SEN dans l'idée de Justice

<sup>51</sup> Voir le site <https://livrepasserelle.fr/>

l'élaboration d'une humanité durable.

### **LES FORUMS DES RELATIONS POUR CONCILIER LES INCONCILIABLES**

118- Dans les hypothèses précédentes, la possibilité de s'entendre, de partager ou d'accepter était, **a priori**, acquise. **Réciprocité et ouverture aux autres étaient des valeurs mises en pratique**. Nul ne saurait pourtant croire que les forums des relations seront spontanément une fête des gens heureux d'être ensemble. On doit, plutôt s'attendre, sans naïveté, à des **écarts manifestes**, des **tensions explicites**, des **oppositions** marquées entre chacune des personnes. **La réciprocité ne guide plus les participants**.

119- Les forums des relations ont, alors, **un autre atout** : ils s'organisent **pour faire face à ces écarts**. Cette étape des tests d'humanité se concentre sur **la confrontation** ; elle ne **crain pas de reconnaître les différences** d'opinions, de convictions, de situations ; elle accepte ces multiples manières de donner sens et valeur « au monde », au monde des humains et des non humains, des vivants et des non vivants, au monde d'hier et de demain. Elle **ouvre à toute personne la possibilité réelle d'exprimer sa différence d'appréciation des responsabilités humaines**.

120- En ce sens, cette étape est **enrichissement démocratique** et non dysfonctionnement détestable qui viendrait rompre l'unité de la collectivité. Avec ces fondements humanistes, cette étape des confrontations n'est pas une option pour une humanité durable. La famille humaine doit s'accepter divisée pour mieux parvenir à construire un avenir durable, ensemble.<sup>52</sup>

121- Tout l'art de cette facette des forums des relations est de savoir **accepter l'expression** de ces écarts avant que les personnes ne soient réduites à revendiquer leur humanité sous les formes évoquées plus haut de manifestations publiques ou de recours au juge. En ce sens, **les forums comme tests d'humanité relèvent d'un choix politique !**

122- Au départ, on peut être tenté **d'éviter le risque** de ces paroles dissonantes. L'étape précédente était hospitalière aux autres et chacun, avec sincérité, mettait de côté ses certitudes pour s'ouvrir avec empathie et estime aux liberté et dignité des autres, L'esprit de réciprocité l'emportait pour faire relation d'humanité.

**123- Sauf que l'étape des confrontations révèle** les limites des accords de réciprocité. Ici, les personnes (seules ou, le plus souvent, avec d'autres) marquent leur **ferme désaccord**. Elles ont une conception de l'humanité durable qui **s'oppose ouvertement** à celle des autres.

124- On entend même des positions qui ne permettent **aucun accord** avec les personnes présentes **puisque l'enjeu concerne des sujets absents et qui ne peuvent venir échanger avec les participants** : un groupe de militants fondera ses convictions sur la manière dont leurs enfants et petits-enfants auront à survivre sur une planète polluée. Pas **d'accord possible avec les générations futures** qui ne sont pas là pour discuter ! De même, l'humanité durable doit protéger les animaux mais aucun **d'entre eux ne sera présent** à la discussion des liberté et dignité.

Cette étape fait alors peser de **lourds nuages d'orages** sur le forum des relations : chacun a droit de marquer ses divergences<sup>53</sup> sur l'avenir de l'humanité durable sur une planète durable. Chacun peut énoncer, **à sa façon, les responsabilités à prendre pour protéger** les générations futures. Chacun a, bien sûr, raison

<sup>52</sup> On pourrait développer ici en référence notamment à Paul Ricoeur et la finesse de ses analyses de « *Soi-même comme un autre* », Points Poche.

<sup>53</sup> Chacun doit pouvoir exprimer son humanité à sa façon. On devrait dire selon sa culture, au sens des **droits culturels** explicités par le comité de suivi du PIDESC, dans son observation générale 21. [https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION\\_GENERALE\\_21-droits-culturels.pdf](https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/OBSERVATION_GENERALE_21-droits-culturels.pdf)

L'expression d'humanité de la personne ne passe pas seulement par la parole ou l'écrit, mais tout autant par la peinture, le chant, la fabrication de symboles ou des formes de cérémonial qui transmettent des récits d'humanité, dans toutes les langues du monde et, mieux encore, selon des formes d'interactions encore à inventer, encore plus avec les technologies numériques... En tant que personne, chacun doit pouvoir disposer des outils nécessaires à l'expression différenciée de son humanité et le test d'humanité doit lui apporter les moyens adéquats d'expression, notamment en ressources de documentation ou de formulation de ses convictions.

puisque les êtres humains qui vivront ce futur ne sont pas parties prenantes de la délibération.

126- Entre le militant d'une humanité faite de décroissance, de réduction de l'usage des énergies fossiles, du renoncement à la nourriture carnée, s'opposant au chef d'entreprise soucieux d'exploiter des sous-sols riches en minerais ou en gaz de schistes, **l'humanité durable est un horizon qui semble reculer** au fur et à mesure que l'on avance. Les partisans d'une société moins racialisée, moins injuste économiquement, moins traversée de discriminations de genres ou de religion se confronteront aux militants d'une société une et indivisible, à des militants convaincus de la nécessité de l'ordre économique juste ou persuadés que l'aide aux pauvres créent les pauvres ! Certaines personnes seront soucieuses que les non humains soient pleinement considérés dans la conduite des affaires de l'humanité au point de leur reconnaître des droits et d'autres continueront de penser que la supériorité des humains les sépare complètement des non-humains

Il y a **d'innombrables occasions de polémiquer** et, pire peut-être, certaines autres personnes resteront indifférentes à l'avenir des humains, n'ayant même pas passé le premier tamis des tests d'humanité !

127- Dans ces situations de divergences, le principe politique des forums des relations reste **d'accepter toutes les convictions**, même si, au départ, leurs militants sont peu soucieux des droits humains fondamentaux et se contentent de faire valoir leur propre vision de l'humanité. A priori, tous ont leur place dans cette étape du forum, si l'on ne veut pas revenir, trop vite, aux tests d'humanité des manifestations publiques ou des recours au juge.

128- Les participants n'auront **qu'une seule règle à accepter** ; ils auront à considérer que **le forum est un test d'humanité !** Cela signifie **qu'aucune conviction ne peut renier le corpus des valeurs universelles des droits humains fondamentaux**. Chacun peut avoir son récit particulier des droits humains fondamentaux et des responsabilités humaines ; chacun peut apporter son interprétation du contenu des valeurs universelles, toutefois, **nul argument ne peut être entendu s'il repose sur la négation d'êtres humains libres et dignes, doués de conscience et de raison, agissant dans un esprit de fraternité**, pour rappeler, ici, l'article 1 de la DUDH.

129- La **règle** dit qu'il n'y a qu'une **seule et unique famille humaine**, multiple dans ses pratiques mais unie autour de l'éthique universelle des droits humains fondamentaux. C'est la leçon des **épisodes d'inhumanité** qui ont traversé la planète depuis la barbarie nazie et qui continuent d'être présents sous d'autres figures dans trop de parties du monde.

La personne (seule ou avec d'autres) qui renonce à la conviction que les êtres humains pourraient ne pas tous être libres et égaux en dignité et en droits, doués de conscience et de raison, **s'exclut de l'humanité durable** et des responsabilités que les êtres d'humanité ont à prendre pour garantir une planète durable.

130- Quand cette règle n'est **pas respectée**, les **forums de relations perdent leur sens** ; ils sont dépassés par les antagonismes ; il faut songer à d'autres manières de se protéger, à d'autres organisations pour préserver ce qui peut rester d'humanité. La **force commande l'avenir**.

131- Avant d'en arriver là, entre des êtres humains, responsables devant la famille humaine, c'est encore l'étape **de la conciliation qui autorise un avenir commun** à l'humanité durable sur une planète durable.

132- Le point de départ reconnaît la confrontation mais, **puisque'il s'agit d'un test d'humanité**, il n'est pas question d'exacerber les contradictions. Ainsi, **l'obligation générale de base** est que chaque participant accepte d'exprimer ses convictions contradictoires par **des argumentations**.

133- La certitude profonde qui préside à ce test d'humanité est que les **êtres humains étant dotés de raison, chacun doit pouvoir être attentionné aux raisons** des autres. Le principe préventif de ce dernier test d'humanité est que chacun arrive avec ses convictions profondes mais que nul ne peut ignorer les convictions des autres sous peine de nier l'idée même d'humanité commune. De ce fait, la référence universelle aux droits humains fondamentaux nécessite la considération pour les convictions des autres et impose pour faire humanité (ensemble) de **coopérer, malgré tout, à une solution acceptable c'est-à-dire** qui n'élimine pas d'autres personnes respectueuses des valeurs de la grande famille humaine.

134- Pour y parvenir, le dispositif doit veiller à la qualité des relations d'échanges : il accorde du temps aux personnes, il mobilise des ressources et des compétences adaptées pour permettre à chacun de nourrir ses

Quelles leçons d'humanité dans un monde meurtri ? Suites sans fin V2/ 31/ 08 /2020

convictions de bonnes raisons acceptables par les autres. De manière globale, **ce test d'humanité doit apporter les moyens d'étayer « la mise en raison des convictions » des uns et des autres.**<sup>54</sup> Il permet des argumentations déployées, documentées, précisées, affinées pour tenir compte des objections, doutes et contre-arguments.

135- Parmi ces moyens, on n'oubliera pas **l'hospitalité que l'on doit aux langues et cultures des autres.** La responsabilité des traducteurs est une condition de réussite. Ils ont à supprimer les barrières entre les cultures pour **ouvrir des sphères d'interactions.** Par exemple, rien de plus blessant que les invectives de ceux qui exigent qu'un scientifique pointu dans son domaine soit « concret » et arrête de s'exprimer dans son jargon incompréhensible ou, à l'inverse, rien de plus désobligeant que les personnes qui considèrent que les « gens » ne comprennent rien et ne comprendront rien aux propos savants. Et mille autres situations où sans traducteur, sans « sapiteur », il y a **rupture de l'égalité des dignités des personnes appelées à argumenter.**

136- L'exemple récent de la Convention citoyenne pour le climat nous indique qu'il n'y a **pas d'utopie** dans cette étape des tests d'humanité ; juste une **volonté politique** de considérer que la démocratie est le gouvernement par la **discussion ouverte, publique et documentée**, entre personnes respectées.

137- Un tel dispositif dans les forums des relations affirme les **bienfaits d'une approche réflexive**, celle de la palabre,<sup>55</sup> où chacun se prédispose à **évoluer** dans ses convictions, à accepter **l'autocritique** et à pratiquer **l'autocorrection** de ses positions. Rien d'étonnant dans cette disposition puisqu'il est question, ici, de personnes qui **disposent de leurs droits fondamentaux**, non pour faire humanité toutes seules dans leur coin, mais pour **élaborer une humanité commune**, ensemble avec les autres !

138- Dès lors, les personnes entendent et reconnaissent des **bonnes raisons aux autres**, sans nier les raisons de là où ils sont ! On n'imagine pas qu'à la fin, tous seront d'accord sur tout, avec tous ! Le test d'humanité demande seulement qu'adviennent **des zones d'accord permettant de poursuivre le chemin d'une humanité commune.** Du coup, si **l'accord est impératif** pour répondre à l'exigence de faire humanité, il ne peut être que **limité à un accord de raisons pour un temps** et un contexte particuliers. Il établit un **équilibre partiel** où les personnes « veulent vivre ensemble ». Chacun apporte alors sa part de diversité à l'humanité entière.

139- Ainsi, le « Commun » de l'humanité durable, dont on parle si souvent, n'est **jamais une vérité figée**, fixée une fois pour toutes, **à moins de n'avoir aucun égard pour les droits humains fondamentaux** des personnes libres et dignes.

Autrement dit, l'acceptation de l'universalité des valeurs de liberté et dignité, de conscience et de raison de tout être d'humanité est **incompatible avec les prétentions** de certains de définir des conceptions du monde qui soient, définitivement, universelles et donc imposables à tous les autres êtres humains.

Si chacun est en droit d'être écouté, il n'est **pas nécessairement entendu**, après discussion sur le respect nécessaire et réciproque des libertés et dignités des autres personnes.

140- Ce test d'humanité des confrontations a, ainsi, la responsabilité délicate de tenir cet **improbable exercice de « conciliation des inconciliables »**, où **nul n'abandonne ce qu'il est**, tout en acceptant la pacification des écarts avec les autres. Faire humanité ensemble **n'implique pas de partager toute sa culture** - de l'amour du théâtre, des chansonnettes ou du barbecue avec tous les autres êtres d'humanité.

Accepter certaines raisons des autres **peut suffire à croire que le futur de l'humanité aura un avenir** qui ne sera pas fait de guerres destructrices sur cette planète déjà trop éprouvée.

141- Si le dispositif ne parvient pas à établir ces équilibres partiels et s'il n'est pas disposé à relancer les discussions au premier signe d'écarts de convictions, alors, les relations entre les humains resteront tendues. Leur futur sera, sans doute, de **disparaître dans l'inhumanité du repli sur soi**, ou de prendre la forme de **conflits violents dans l'espace public** ou, si la possibilité est offerte, de **combats juridiques** devant le juge pour avoir raison contre les autres !

<sup>54</sup> L'hypothèse que la mise en raison des convictions est l'espoir de l'humanité durable est développée par Amartya SEN dans *L'idée de justice*.

<sup>55</sup> Sur le concept de palabre, il faut conseiller l'article de Simon Obanda ; (2004) *La palabre, un apport à la mondialité Géopolitique africaine*. #14. p. 219-226.

142- Le test d'humanité des forums des relations d'humain à humain, avec les trois dimensions évoquées ici, est le **test ultime, mais il est sans fin**, puisque viendront bientôt, au nom de la liberté, de nouvelles expressions d'humanité qui exigeront de **revoir les équilibres partiels obtenus précédemment**. C'est donc une grande responsabilité politique de décider si **ces libertés trouveront face à elles des portes fermées** ou, au contraire, des forums de relations **ouverts à de nouvelles discussions** sur les responsabilités que les êtres d'humanité ont à prendre pour espérer une humanité durable sur une planète durable.

143- A un moment où la crise sanitaire interroge sur les mutations des actions humaines, où les arguments raisonnés sur les dérives climatiques font évoluer les convictions les mieux établies, il devient inévitable d'apprécier les responsabilités à prendre par la famille humaine **en terme politique : garantir la vitalité de la nature sur une planète durable est inséparable de l'exigence de mettre partout au travail les valeurs universelles des droits humains fondamentaux**.

Sans doute qu'inévitablement, les manifestations publiques seront aussi nécessaires que les tests d'humanité par la justice. Néanmoins, les forums des relations d'humain à humain ouvrent une autre voie : celle de coopérations entre humains où les responsabilités à prendre pour une humanité durable sur une planète durable résulteraient de la discussion démocratique entre êtres dotés de leurs pleins droits humains fondamentaux.

Jean Michel Lucas  
[jmlucas285@orange.fr](mailto:jmlucas285@orange.fr)  
31 /08/2020